



Vivre ensemble : vers de nouveaux équilibres

Résumé

« Société de défiance », « société liquide », « société du risque », « précarité », « nouvelles inégalités », « société anti-jeunes », « société composite », « République communautaire », « présence connectée », « vie numérique »,... une bonne part des concepts forgés par les sociologues, philosophes, économistes, intellectuels... pour caractériser les transformations de nos sociétés (démocratiques et occidentales) font apparaître un lien social soit en crise, soit en mutation. L'image est aujourd'hui celle d'une société fragmentée, plus instable que par le passé, en lien plus fort avec le dehors en raison de la mondialisation, aux configurations inédites entre le souci de l'autonomie et la production d'identités collectives (l'un n'allant pas forcément contre l'autre), qui donne une importance croissante au subjectif (dans les identités, dans la perception des inégalités ou le sentiment de ne pas être reconnu...) La demande croissante de justice, de protection, d'ordre dans la sphère publique va de pair avec une critique de notre modèle social (jugé souvent injuste), et une recherche de politiques plus équitables. La société française est aussi plus composite, en raison du pluralisme culturel et religieux lié à l'immigration.

Plutôt que de tenter d'identifier tous les grands défis et controverses qui correspondent à l'évolution de nos sociétés, nous avons choisi, tout en gardant l'angle du vivre ensemble, de nous centrer sur quatre thématiques centrales. Chaque fois, nous posons les faits et tendances pour ensuite pointer les controverses.

Sommaire

1. Une demande croissante de sécurité qui entre en conflit avec l'exercice des libertés ?.....2
2. Inégalités : un modèle social érigé sur le principe du sacrifice ?..... 12
3. La société française va-t-elle être transformée par la diversité ? 29
4. La médiatisation (numérique) des relations sociales : que devient le lien social ? 44

Cédric Polère pour la direction Prospective du Grand Lyon

Février 2010



1. Une demande croissante de sécurité qui entre en conflit avec l'exercice des libertés ?

La plupart des chercheurs qui décryptent les évolutions de nos sociétés estiment que la sensibilité aux risques, le sentiment d'incertitude, de vulnérabilité s'accroît au moins depuis les années 80. Ce sentiment est, selon eux, fondé : pour le sociologue allemand Ulrich Beck qui a popularisé la notion de « société du risque » dans *Risikogesellschaft* (1986), les risques réels ont augmenté (risques technologiques, risques dans la vie personnelle : divorce, perte d'emploi...) alors que la tolérance au risque a diminué.

A partir de cette analyse très largement partagée, plusieurs controverses sont récurrentes. La plus polémique porte sur l'arbitrage, ou l'équilibre à instaurer entre sécurité et libertés. Les libertés publiques sont plus importantes en ce début de 21^{ème} siècle qu'il y a 30 ou 40 ans : avancées dans le respect de la dignité humaine (refus croissant des discriminations, des violences...), extension de l'autonomie, liberté de circulation et de travail dans l'UE... Mais depuis plusieurs années, le principe de sécurité se renforce, au risque, selon de nombreuses analyses, de menacer des libertés publiques. Pour preuves la hausse des pratiques de surveillance, la pression à se comporter de telle ou telle manière au nom en général de la santé ou de l'ordre public, l'évolution de la justice, l'utilisation du principe de précaution, le traitement sécuritaire des sans-papiers, ...

Cette question est au cœur de controverses nombreuses, dans le champ de la santé (rapport aux risques sanitaires, à la maladie mentale, à la procréation...), de la sécurité des personnes (on le voit actuellement dans la polémique sur la garde à vue ou sur la protection des établissements scolaires...), de la justice, de l'habitat (gated communities...), ou de l'immigration. La décision politique est souvent appelée pour trancher ces débats.

1.1 Des tendances qui nourrissent une demande de protection et sécurité

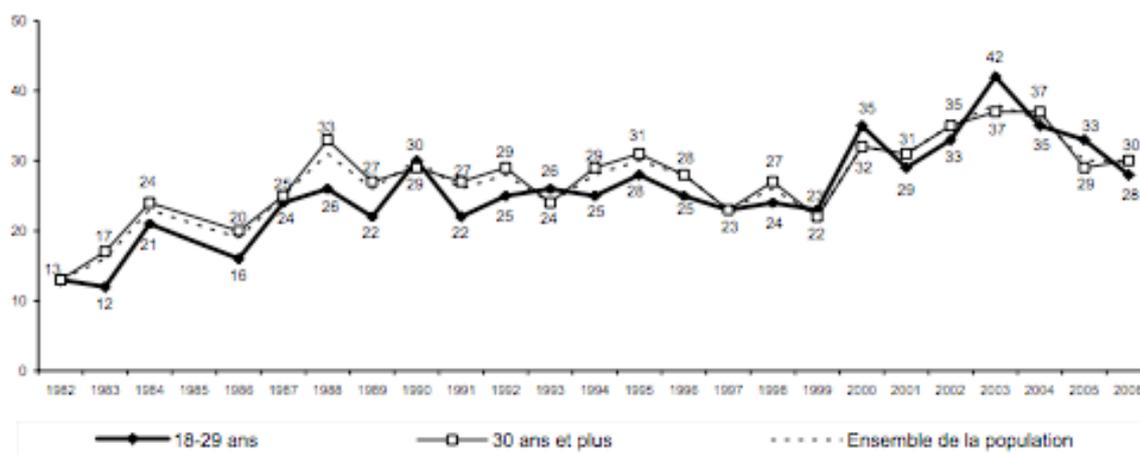
- Une montée depuis 25-30 ans de l'inquiétude, un haut niveau de défiance et d'indifférence

Selon la plupart des travaux, notre sensibilité au risque augmenterait parce que le « sens du monde » serait moins assuré qu'autrefois dans nos sociétés (avec la fin de l'idée de progrès, l'érosion des idéologies et croyances religieuses), et en raison de phénomènes plus nouveaux, comme l'accroissement des risques technologiques et des risques sociaux. Au titre de ces risques sociaux, **Robert Castel** estime que nous sommes dans un temps d'incertitudes redoublées parce que la tendance à la « **désaffiliation** », à l'exclusion, à la « décollectivisation » fait que nous sommes moins immergés dans des systèmes collectifs d'appartenance et de dépendance. Alors que le travail tenait une place centrale dans la médiation entre individu et société, était garant d'une dignité et d'une place dans la société, **cette dimension du lien social a été considérablement fragilisée** selon son analyse, en particulier avec la montée de la précarité. Au final, le niveau d'inquiétude est élevé dans la société française.

« Une chose est sûre, les jeunes ne semblent aujourd'hui pas globalement moins inquiets que les autres : 28 % peuvent être qualifiés d'inquiets (selon notre indicateur synthétique), contre 30 % après 30 ans. Ces écarts sont assez stables depuis de nombreuses années. En fait, en vingt-cinq ans, les inquiétudes ont crû largement dans la société française et ce dans tous les groupes d'âge sans exception » (Régis Bigot, « Evolution des valeurs des jeunes entre 1979 et 2006 », Horizons Stratégiques, n° 4, avril 2007)



Pourcentage « d'inquiets »TM selon l'indicateur d'inquiétudes (en %)



Source : CREDOC – Enquêtes sur les Conditions de vie et aspirations des Français

Lecture du graphique : Individus déclarant être « inquiets », pour eux ou pour leurs proches, des risques de maladie grave, d'accident de la route, d'agression dans la rue et d'accident de centrale nucléaire (cumul des quatre sujets). Ces risques ont été choisis pour leur caractère « non conjoncturel », contrairement au risque du chômage. L'idée étant d'observer un indicateur a priori indépendant de la conjoncture économique.

L'enquête dont rend compte *La France à travers ses valeurs* publié sous la direction de **Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia** (2009) dessine une société marquée par un haut niveau de défiance et d'indifférence.

Le pourcentage des gens qui choisissent « on peut faire confiance à la plupart des gens » plutôt que « on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres » reste faible et très stable depuis 30 ans : il atteint en 2008 le même niveau qu'en 1981 (24%).

66% des Français sont d'accord avec la phrase « chacun doit s'occuper de ses affaires sans trop s'intéresser à ce que disent ou font les autres ».

« *La France est une société de défiance* (Algan, Cahuc, 2007) concluent les deux chercheurs, *et ce constat est une nouvelle fois confirmé par l'enquête Valeurs en 2008. (...) Non seulement les Français sont nombreux à ne rien attendre des autres, mais ils adoptent eux-mêmes cette philosophie individualiste pour leur conduite personnelle.* »

« *Les Français sont méfiants à l'égard des autres et paraissent souvent indifférents à leur égard, en tout cas préoccupés avant tout de leurs propres affaires. (...) En tout cas, même s'ils sont souvent individualistes, les Français semblent aussi capables de montrer de la compassion et de la solidarité à l'égard d'autrui.* »

L'enquête sur les valeurs des Français indique aussi que plus le niveau d'études est faible, plus la méfiance est forte. C'est la variable qui pèse le plus, avec la localisation (la défiance est deux fois plus forte dans la grande couronne parisienne et dans le sud-Ouest qu'en Bretagne par exemple). Et, plus on est méfiant, moins on participe à la vie associative.

➤ Une demande de protection, d'ordre dans la vie collective, de civisme

Dans un contexte de fragilisation sociale et économique des ménages, de chômage et précarité, de nouvelles pauvretés, et de crainte sur l'avenir des nouvelles générations (trois quart des Français pensent que leurs enfants auront moins de chances de réussir que leurs parents dans la société de demain) la demande est croissante de protection de la part de l'Etat.



Conséquence sans doute de plusieurs phénomènes (ségrégation sociale, insécurité...), les enquêtes sur les valeurs des Français (les données ci-dessous proviennent de P. Bréchon, J-F. Tchernia, La France à travers ses valeurs) enregistrent une **montée de la confiance envers les institutions** (et significativement, de 1999 à 2008, des institutions de **maintien de l'ordre** comme l'armée — qui passe de 54% de confiance à 72%) et une **revalorisation des règles de vie en commun, de l'autorité et du civisme**.

« *Ce serait une bonne chose qu'on respecte davantage l'autorité* » passe de 60% en 1981 à 79% en 2008. Cette évolution est particulièrement marquée chez les générations les plus jeunes ; autre changement significatif : les personnes de gauche tendent à se rapprocher de celles de droite sur le soutien à l'autorité.

Evolution des attitudes envers l'autorité et les institutions associées à l'ordre

	1981	1990	1999	2008
Respecter davantage l'autorité	60	59	69	79
Confiance dans l'armée	58	56	64	72
Confiance dans la police	66	67	67	73

La demande de liberté dans la vie privée — ex. homosexualité —, **va de pair avec celle d'ordre (et donc de règles) dans la vie collective**. Cela signifie que la demande d'autorité correspond surtout à une demande d'ordre public, dans la sphère publique, et non à une demande d'ordre moral. La vie privée est en effet pour sa part de plus en plus considérée comme un espace de choix individuels, dans lequel la société n'a pas à s'immiscer, sauf si ces choix remettent en cause des grands principes, l'ordre public ou les choix d'autrui.

1.2 La demande de sécurité menace les libertés : une position dominante dans le débat social

Il semble qu'une majorité de chercheurs et intellectuels estime que **nos sociétés sont trop focalisées sur le risque, ce qui entraîne des paniques injustifiées, et une dérive vers des « sociétés de surveillance », « sociétés punitives », avec un accroissement des « abus sécuritaires »** à la clé.

Tout un courant des sciences humaines et sociales inspiré par l'école de Francfort et les travaux de Michel Foucault notamment affirme que l'Etat, de nature disciplinaire, nourrit des peurs pour mieux contrôler la société. Il est porté par exemple par *Le Monde diplomatique* qui lit l'actualité à travers ce prisme, par les travaux de Loïc Wacquant, ou de Zygmunt Bauman.

Les controverses se renouvellent à travers les objets dont elles se saisissent : alors que les débats portaient il y a quelques années sur les **caméras de vidéosurveillance** (symptôme selon de nombreuses analyses de l'avancée vers une « société de surveillance »), ils portent davantage aujourd'hui sur la question de l'**usage des données personnelles**, de la manière dont ces informations sont stockées, vendues, utilisées, etc. A travers les informations collectées par le biais d'Internet (cookies, Web-bugs ou programmes dissimulés, réseaux sociaux comme Facebook qui sont des sources importantes de capture des données personnelles...) il devient en théorie possible de connaître les centres d'intérêt des internautes.

L'usage potentiel de **fichiers** fait aussi débat : on l'a vu avec EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) autorisé par le décret du 27 juin 2008 qui a été finalement retiré à la suite d'une polémique et remplacé par EDVIRSP (Exploitation documentaire et valorisation de



l'information relative à la sécurité publique)¹ ; le fichier de police STIC (Système de traitement des informations constatées) qui contient des données sur les personnes mises en cause dans des affaires judiciaires, ou encore la loi dite HADOPI (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) qui supposait la constitution de « preuves numériques » contre les pirates, ont suscité des débats importants.

Les **transformations récentes de la justice** sont justifiées par un **renforcement du principe de sécurité**. La loi Perben I (sept. 2002) a par exemple introduit la responsabilité pénale des mineurs ; les pouvoirs de la police judiciaire se sont renforcés avec la loi Perben II (mars 2004) qui autorise les perquisitions nocturnes, la garde à vue au-delà de 48 heures, ou facilite les mises sur écoute. En vertu de la loi de rétention de sûreté du 25 février 2008, un repris de justice estimé encore dangereux au moment de sa sortie peut être maintenu en détention. La « fast justice » (comparution immédiate) se généralise depuis le début des années 2000.

Les indices d'une montée des préoccupations sécuritaires sont aussi dans l'utilisation croissante du **principe de précaution** pour supprimer ou réduire des risques, dans la **pression sur les comportements** induite par le discours sur la **prévention** en santé publique notamment (ex. : lutte contre le tabagisme passif), dans la prise en charge croissante des **espaces domestiques** par l'Etat (sécurisation des piscines, lutte contre la violence familiale...), dans l'**élévation du seuil de sensibilité à la violence** qui élargit le domaine des actes dénoncés comme inacceptables (bagarres entre jeunes, violences psychologiques...), ou dans la manière dont les sans-papiers sont élevés au rang de menace pour la sécurité intérieure (centres de rétention, généralisation des visas biométriques...).

Le Monde diplomatique décrypte l'actualité

Denis Duclos (anthropologue, dir. de recherches au CNRS), « Psychose de la grippe, miroir des sociétés », Le Monde diplomatique, n°666, sept. 2009

« Les grandes peurs — de la technologie, de l'étranger, du terroriste, de la maladie... — se multiplient, parfois attisées par qui y trouve son compte. Car, des services de sécurité à l'industrie pharmaceutique, l'anxiété est un marché. Au fond, la panique suscitée par la grippe tend un miroir aux sociétés. S'y reflètent les intérêts, les fantasmes et l'ombre d'une régression obscurantiste qui prête aux scientifiques de noirs desseins. Tout tourne, dès lors, autour de cette question : comment réduire le risque en amont pour échapper à l'angoisse permanente ? ».

Alarmante banalisation des vigiles, Le Monde diplomatique, n°646 janvier 2008

« En France, la mise en place du plan Vigipirate a imprimé dans les esprits l'équation suivante : « vigilance = sécurité » et fait de cette dernière l'affaire de tous. (...) Les sociétés de vigilance sont ainsi des sociétés de méfiance, de suspicion généralisée ; dans lesquelles nous sommes tout à la fois tous vigiles et tous terroristes. Et dans l'attente universellement partagée de cette menace qui ne vient pas, on a tôt fait, faute de grives, de s'en prendre à tous les merles ».

Mieux gérer son corps ? « Votre capital santé m'intéresse... », Le Monde diplomatique n°646, janv. 2008

« il faut désormais prévenir la panne sexuelle du couple avec enfant(s). Organiser ses vacances comme un ressourcement optimal. Coller à une diététique de la vie saine, ou à la nouvelle biopolitique de la minceur. (...) Dans la plupart des cas, on a glissé de la santé comme prévention de tout risque physique ou existentiel, puis, de fait, à la santé comme vecteur d'optimisation de l'individu, c'est-à-dire avant tout de sa force de travail. »

Patrick Coupechoux (journaliste), « Traitement sécuritaire de la folie », Le Monde diplomatique, n°669, déc. 2009

¹ Ce dernier fichier supprime des données (vie sexuelle, état de santé) et laisse place au droit à l'oubli pour les mineurs de 13 ans et plus.



« La castration physique pour un violeur ? Pourquoi pas, a répondu le ministre de l'intérieur Michèle Alliot-Marie, lors d'un débat parlementaire. Cette conception antique du droit (œil pour œil, dent pour dent) rejoint, dans un autre domaine, celle de la psychiatrie, ramenée, au fil des réformes, plusieurs décennies en arrière. Les changements introduits par M. Nicolas Sarkozy font de tout malade mental un individu dangereux dont la société doit se protéger — et non un être humain qui doit être soigné ».

➤ **La sécurité, principale exigence de nos sociétés devant la liberté : l'analyse de Zygmunt Bauman**

Zygmunt Bauman, né en Pologne en 1925 cherche à penser le monde qui se façonne. Il a élaboré le concept de « modernité liquide » pour décrire une nouvelle phase de la modernité. La société est liquide car les liens entre les individus sont fluctuants, fluides, impalpables.

La sécurité, estime-t-il dans *Le présent liquide : peurs sociales et obsession sécuritaire* (2007) **est devenue la principale exigence de nos sociétés, devant la liberté**. Il décrit un effondrement de la réflexion et de l'action à long terme ainsi que des structures sociales dans lesquelles celles-ci pouvaient s'inscrire, et une disparition des formes de la responsabilité collective : la moindre décision repose désormais principalement dans les mains de l'individu qui n'a d'autre responsable à qui s'en prendre de ses conséquences, que lui-même.

Ces transformations contribuent à une situation d'incertitude généralisée qui pose de manière plus vive que jamais nombre d'interrogations existentielles.

Dans *Le présent liquide*, Bauman analyse les causes de cette incertitude : généralisation des peurs, liquidité du capital qui produisent un souci constant et croissant d'une « sécurité personnelle » :

« Nos craintes nous poussent à prendre des mesures défensives qui, à leur tour, confèrent un caractère immédiat et tangible à notre peur. Ce sont nos réactions qui transforment les sombres prémonitions en réalité de tous les jours, qui permettent au verbe de se faire chair. La peur s'est maintenant installée dans notre quotidien au point de le saturer ; elle n'a plus guère besoin de stimuli extérieurs, puisque les actions qu'elle inspire jour après jour lui fournissent toute la motivation et toute l'énergie dont elle a besoin pour se reproduire. »

« Faute de pouvoir ralentir le rythme perturbant du changement, sans parler de prédire et de maîtriser son orientation, nous nous concentrons sur ces choses que nous pouvons, croyons pouvoir ou sommes assurés de pouvoir influencer : nous tentons de calculer et de minimiser les risques que nous courons, nous ou ceux qui sont alors les plus proches et les plus chers, face aux dangers innombrables que le monde opaque et son avenir incertain sont soupçonnés de nous réserver. Nous cherchons à dépister « les sept signes du cancer » ou les « cinq symptômes de la dépression », nous tentons d'exorciser le spectre de la tension trop forte, du taux de cholestérol trop important, du stress ou de l'obésité. Autrement dit, nous sommes en quête de cibles de substitution sur lesquelles décharger le surplus de crainte existentielle qui n'a pas pu trouver ses débouchés naturels (...) ».

Si l'État se retire de certains domaines, il en réinvestit massivement d'autres, se relocalise sur le pénal, la sécurité et la police. Du coup, l'État gère des peurs.

« On peut voir dans la peur le plus sinistre des démons qui se nichent dans les sociétés ouvertes de notre temps. Mais c'est l'insécurité du présent et l'incertitude quant à l'avenir qui engendrent les plus effrayantes et les moins supportables de nos peurs. Cette insécurité et cette incertitude naissent à leur tour d'un sentiment d'impuissance : nous avons l'impression de ne plus rien maîtriser, que ce soit individuellement, à plusieurs, ou collectivement. Et pour aggraver la situation, il nous manque les outils qui permettraient à la politique de retrouver le niveau où le pouvoir s'est déjà établi, et qui nous restitueraient le contrôle des forces qui définissent notre condition partagée tout en fixant la gamme de possibilités et de limites de notre libre choix : ce contrôle nous échappe ou nous a été arraché. Le démon de la peur ne sera pas exorcisé tant que nous n'aurons pas trouvé (ou plus précisément



construit) ces outils ».

Les travaux de Bauman semblent avoir inspirés de nombreuses lectures de notre présent. En voici une qui rejoint les idéaux du mouvement américain de la cyberculture :

« *Qu'il s'agisse de la piraterie aérienne et donc du terrorisme, du « piratage informatique », ou hier, des radios pirates, de la biopiraterie, des paradis fiscaux et des centres off shore, ou encore des virus opportunistes qui parasitent notre organisme et se propagent comme des passagers clandestins : le pirate marque incontestablement l'imaginaire contemporain de la mondialisation. Il nous permet de représenter à la fois les nouvelles dimensions du monde ainsi que sa philosophie implicite. Il incarne une nouvelle manière d'être dans un monde devenu liquide. Dans un univers de flux, l'on craint et l'on admire en même temps ces êtres insaisissables. Le pirate échappe à tout, y compris à toute définition trop terre à terre : il est autant brigadier que justicier, individualiste que communiste, exclu que fondateur, terroriste que résistant.* »

« *La mer, comme la toile, sont des espaces infinis, sans frontières et donc sans loi ; toute contrainte y est immédiatement suspecte. (...) La responsabilité, pénale ou civil, est une affaire de terriens (...) Sur la mer il n'y a pas à proprement parler d'espace commun. (...) Le pirate est l'acteur rationnel pur ; il n'est animé que par l'esprit de lucre et puisqu'il est délié de toute loyauté à l'égard d'un drapeau, il n'est assujéti à aucun impôt. Il symbolise en cela l'individu mondialisé, définitivement désaffilié, dont le comportement ne correspond qu'à l'animus furandi, l'esprit de prédation* ». (extrait de l'article d'Antoine Garapon, « L'imaginaire pirate de la mondialisation », Esprit, juillet 2009)

➤ **Un essai stimulant sur les causes et les conséquences de la défiance dans la société française**

L'ouvrage de **Yann Algan, Pierre Cahuc, La société de défiance : Comment le modèle social français s'autodétruit ? (2007)** est largement basé sur les données de l'enquête « World values survey » 1980-2000 et celles de l'International Social Survey Program, qui posent des questions harmonisées à des milliers d'individus dans un grand nombre de pays depuis plusieurs décennies.

Les auteurs font ressortir que « *les Français ont moins confiance que la plupart des habitants des pays riches en leurs institutions en leur justice, leur parlement et leurs syndicats* ». La part des personnes qui déclarent « *n'avoir aucune confiance envers le parlement* » situe la France (avec 25% de réponses positives), au 20ème rang sur 24 (Norvège : 5%) .

Les Français sont trois fois moins nombreux que les Danois, Suédois ou Norvégiens à faire confiance aux autres. La part des personnes qui répondent « *Il est possible de faire confiance* » à la question « *En règle général pensez-vous qu'il est possible de faire confiance aux autres ou que l'on est jamais trop méfiant ?* » : place la France (avec 21%) avant-dernier de la liste des 20 pays interrogés (Norvège : 66%).

Cette défiance généralisée (qui est apparue après la Seconde Guerre mondiale) **nourrit l'incivisme.** Les Français se déclarent moins civiques que les habitants de nombreux pays riches et estiment relativement plus qu'ailleurs que leurs concitoyens respectent moins les règles de vie en société. Cela revient au passage à admettre que l'avancée vers des réponses sécuritaires aux problèmes sociaux est l'aveu que le pacte social fonctionne de plus en plus mal.

Sur un échantillon de 22 pays, la France arrive en queue de peloton pour le civisme. « *Ainsi sur la période 1980-2000, il n'y a que 38% des Français qui considèrent qu'il n'est jamais justifié de réclamer indûment des indemnités publiques (part des personnes qui déclarent « trouver injustifiable de réclamer indûment des aides publiques »), alors que ce chiffre est de 89% au Danemark et de 59% en Allemagne* ». Les auteurs citent une étude du Reader's Digest qui vise à égarer volontairement 20



portefeuilles avec 50 dollars en monnaie nationale. Après mesure du taux de restitution, la France n'arrive qu'en queue de peloton...

« Les informations disponibles indiquent donc que les Français se défient plus les uns des autres parce qu'ils respectent moins les règles de vie en société que les habitants des autres pays riches ».

Cette défiance viendrait selon les auteurs du **corporatisme et de l'étatisme du modèle français** : la France fait transiter une grande partie des dépenses sociales par l'Etat et non par les corps intermédiaires et par la société civile comme en Allemagne. Le système français a favorisé sur le long terme les conflits, les différentes corporations défendant leur intérêts propres, au contraire d'autres pays (dont les pays scandinaves) qui ont choisi une approche universaliste, où la totalité ou presque de la population a le même statut vis-à-vis des prestations sociales. *« Par ailleurs, la confiance est plus développée dans les modèles libéraux que dans les modèles corporatistes. Ceci s'explique par le mode de redistribution du revenu des pays corporatistes. Ces pays redistribuent plus que les pays libéraux, mais pour des catégories particulières, ce qui produit une segmentation de la solidarité avec un risque accru de défiance entre les citoyens et envers l'impartialité des pouvoirs publics ».*

Le deuxième trait du système français réside dans l'étatisme : sur le marché du travail, l'Etat se substitue aux corps intermédiaires et empêche le dialogue social entre les travailleurs et les entreprises. C'est aussi la raison pour laquelle la crise du syndicalisme est plus marquée en France qu'ailleurs. En l'absence de syndicats suffisamment forts, l'Etat intervient pour réglementer le salaire minimum afin de préserver les travailleurs du pouvoir des employeurs. La décentralisation des négociations salariales en France est ainsi nettement plus difficile que dans les pays sociaux-démocrates. *« Le salaire minimum légal sert de substitut à l'action syndicale »* alors que la négociation décentralisée permettrait de s'adapter à la situation des entreprises et des secteurs d'activité. Ceci expliquerait les mauvaises performances du marché du travail français et l'extrême difficulté à mettre en œuvre la « flexicurité » sur le modèle danois. Le manque de civisme serait par exemple une barrière au versement d'une forte indemnisation du chômage. Selon une enquête du CREDOC, 70% des Français seraient d'accord avec l'affirmation selon laquelle « si la plupart des chômeurs le voulaient vraiment, beaucoup pourraient retrouver un emploi »...

Cette méfiance généralisée se répercute à deux niveaux : *« En comparant les relations entre les performances économiques et les attitudes sociales dans une trentaine de pays du début des années 50 à nos jours, nous constatons que le déficit de confiance et d'esprit civique réduit significativement et durablement le revenu par habitant. La défiance et l'incivisme freinent l'adoption de réformes qui permettraient d'améliorer le fonctionnement de notre marché du travail et d'accroître l'emploi. Mais la défiance n'a pas seulement un coût économique : les enquêtes disponibles montrent que les personnes se déclarent d'autant moins heureuses qu'elles disent se méfier de leurs concitoyens. »*

La peur du marché alimente la demande de réglementation... qui crée à son tour des rentes de situation et dégrade la confiance mutuelle, laquelle est indispensable aux échanges sur le marché. La France affiche ainsi avec la Belgique le score le plus élevé de défiance face à la concurrence. L'exemple de l'attribution des licences de taxi et les conséquences de la loi Raffarin sur la grande distribution montrent que la France alimente le maintien de réglementations, qui produisent des rentes de situation.

Au final, *« le déficit de confiance mutuelle nourrit la nécessité de l'intervention de l'Etat. Mais en réglementant et en légiférant de manière hiérarchique, l'Etat opacifie les relations entre les citoyens. En court-circuitant la société civile, il entrave le dialogue social et détruit la confiance mutuelle ».* *« Des changements importants ne pourront vraisemblablement être mis en œuvre qu'en atténuant le corporatisme et l'étatisme du modèle français. »*

➤ **Quand la sécurité dans la ville passe par la régulation des flux**



L'auteur, architecte et spécialiste des questions sécuritaires **Paul Landauer** montre dans *L'architecte, la ville et la sécurité* (2009) que la sécurisation des espaces urbains utilise des formes nouvelles, pas forcément sur le modèle de la clôture :

« La multiplication des nouveaux dispositifs de sécurité bouleverse les manières de fabriquer et d'habiter la ville. Prendre la mesure de ces bouleversements oblige aujourd'hui à démonter les mécanismes de la sécurité et à dépasser, par un réinvestissement sur l'espace public, le simplisme d'un débat opposant l'acceptation réaliste d'un urbanisme sécuritaire à la dénonciation radicale, sans autre forme de procès. En urbanisme, la sécurité est traditionnellement associée au modèle de la clôture, de la ville-forteresse. Mais un autre modèle est en train de naître, qui ne vise plus tant à interdire la pénétration des lieux qu'à réguler les flux par leur séparation de façon à éliminer les risques de friction sociale et humaine. Conçue à partir des stades et des aéroports, cette formule envahit la ville et y réduit les lieux propices à l'immobilité, ceux-là même qui rendent possible cette fonction urbaine par excellence qu'est la rencontre. Comment peut-on préserver les valeurs d'urbanité dans des espaces conçus pour éviter les croisements ? Tel est le défi que doivent relever les architectes et les urbanistes de la ville contemporaine ».

http://www.puf.com/wiki/Autres_Collections:L%27architecte%2C_la_ville_et_la_s%3%A9curit%C3%A9

➤ **Une France sous surveillance**

Le rapport 2009 de la Ligue des droits de l'homme (*Une société de surveillance ? : l'état des droits de l'homme en France*, La Découverte, 2009) soutient que **l'accroissement des moyens de surveillance — notamment par le biais de fichiers — fera peser un véritable risque sur les libertés** dans les prochaines années :

« Pucés, caméras, base de données et fichiers pullulent aujourd'hui et s'interconnectent de plus en plus largement : dans une journée ordinaire de vie urbaine, chacun de nous est « tracé » au moins une dizaine de fois. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), elle-même, a alerté sur la mise en place d'une « société de la surveillance ».

« A partir de besoins légitimes et d'apparence anodine (suivre le parcours scolaire des élèves, réguler le trafic urbain, etc.), le fichage global peut, dans toutes les prochaines années, mettre un outil extrêmement performant au service de la sélection, de la discrimination, de la stigmatisation des « déviants » et du contrôle social généralisé. D'autant que les politiques actuelles, sécuritaires, xénophobes, traqueuses de fraudeurs dans la « France d'en bas », ne cessent d'œuvrer en faveur d'un surcroît de surveillance. D'où la nécessaire critique de ce marché de dupes qu'est l'échange des libertés contre une protection illusoire.

Au cœur du combat contre les projets de fichiers gouvernementaux, la Ligue des droits de l'Homme dresse ici un tableau inquiétant de la situation en France, où le recul des libertés menace la vie privée, l'action militante, le travail social, les associations de défense des droits... Mais la mobilisation de la société civile peut faire reculer les gouvernements. Expliquer, alerter, mobiliser : la défense des libertés et de la vie privée appelle plus que jamais à la « vigilance citoyenne » et au débat démocratique le plus large ». (Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, et Agnès Tricoire, membre du Bureau national de la LDH)

➤ **Le contrôle par les techniques génétiques**

Dans un texte de 40 pages qui a suscité de vives controverses, **« Règles pour le parc humain. Une lettre en réponse à la Lettre sur l'humanisme de Heidegger »** (2000), le philosophe allemand **Peter Sloterdijk** estime que l'humanisme a été une façon d'éduquer, de discipliner et de « domestiquer » les humains, êtres inachevés, par le biais de la langue, de la culture, de la sédentarisation et du livre. Or, à



une époque où l'humanisme et la lecture sont en déclin, comment domestiquer les humains ? le philosophe suggère que les élites qui dirigent le « parc humain » doivent utiliser de nouveaux moyens, non plus l'éducation morale, mais des techniques génétiques. Ce texte a contribué au débat sur le posthumanisme (courant d'origine américaine qui postule que la science et les techniques sont en train de faire muter l'espèce humaine).

1.3 Position minoritaire : nos sociétés ne peuvent être qualifiées de sociétés de contrôle ou de défiance généralisée

Rares sont ceux qui, tel **François Ewald** estiment que nous sommes entrés dans des « sociétés assurantielles », qui couvrent de mieux en mieux les différents types de risques par recours à l'assurance (Sécurité sociale, mutuelles et assurances dites de marché), ou qui développent une analyse « nuancée » sur les tendances en matière d'équilibre sécurité/libertés.

André-Yves Portnoff (directeur de l'Observatoire de la révolution de l'intelligence, conseiller scientifique du groupe Futuribles) est de ceux-ci. Il remarque dans « Libertés versus sécurité » (Futuribles, n°353, juin 2009) que si d'un côté la violation de la vie privée par l'utilisation de bases de données personnelles devient aisée, d'un autre côté, les sociétés développées restent très vigilantes et qu'à chaque fois qu'un abus se profile dans ce domaine, des contre-pouvoirs émergent et permettent d'instaurer des garde-fous.

Les réseaux en tous genres « favorisent en effet le flicage et la domination des citoyens, par des pouvoirs centraux, politiques, économiques, idéologiques, religieux ou autres. (...) D'un autre côté, les mêmes mécanismes font que les citoyens, les consommateurs n'ont jamais eu autant de facilité à s'informer et à s'exprimer devant une très large audience, à se faire entendre et à se coaliser. »

Les réseaux numériques constituent par conséquent un instrument de pouvoir sans précédent pour les citoyens, leur permettant de s'allier et de promouvoir les valeurs qui leur paraissent essentielles. « Agir selon les valeurs démocratiques, sans concessions mais en conservant sa vigilance, reste ainsi le meilleur moyen de préserver sécurité et liberté durables ».

Olivier Hassid, auteur de « Société sous surveillance, peur d'universitaires » (Futuribles n°353, juin 2009) s'inscrit contre ce qu'il appelle les « descriptions sinistres » de la société. Aux yeux de cet enseignant de l'université Paris X, ceux qui voient pointer une « société disciplinaire » ou une « société de surveillance » ne prennent pas en compte les données réelles, ils sont souvent dans le champ de l'idéologie. Si « l'insécurité est consubstantielle d'une société à la fois ouverte est capitaliste », on ne semble pas se diriger vers une société à la Big Brother :

« S'il ne fait pas de doute que les crimes et les délits augmentent rapidement depuis les années 50 dans toutes les démocraties, le secteur de la sécurité ne connaît pas un tel essor. Les technologies sécuritaires (vidéosurveillance, bracelets électroniques...) suscitent un faible engouement dans un certain nombre de pays. Les résidences sécurisées ne font pas recette et, de manière générale, la croissance du secteur de la sécurité privée est basse ».

Il met en avant plusieurs données :

- Eurostat dénombre en 2004 dans l'Europe des 25 un ratio de 23 agents de **sécurité privée** pour 100 000 habitants (soit au total presque 1,1 million d'agents) ainsi que 360 policiers pour 100 000 habitants. C'est loin d'être considérable, et de plus, « ce sont majoritairement les entreprises, et notamment les plus importantes, qui recourent aux services de la sécurité privée, les particuliers et les administrations restant des consommateurs modérés ».



- Le marché de la **vidéosurveillance** a connu une croissance de 41% entre 2003 et 2007. Néanmoins, pour O. Hassid, « *la surveillance technologique, si elle peut être utilisée par certains, n'est pas là pour assurer la domination d'une élite* ». Il ajoute que les images des caméras sont souvent inexploitable ; que l'on sous-estime généralement la capacité des individus à déjouer les surveillances ; que les bases de données sont devenues si gigantesques que maintes données ne sont plus analysables et traitables... « *De même, si la police était en mesure de contrôler tous les citoyens, à quoi cela lui servirait-il ? Elle serait noyée par un flot ininterrompu d'informations et son travail deviendrait proprement inefficace. Notons aussi que la police ne se permet pas tout et qu'elle ne franchit généralement pas la ligne jaune* ».

- « *Phénomène exporté des Etats-Unis, les résidences sécurisées (gated communities) se développeraient massivement en Amérique latine, en Afrique du Sud, mais aussi en Europe et en Asie. La France ne serait pas épargnée par ce phénomène. (...) Premièrement, les statistiques connues montrent, à notre sens, l'inverse de ce que les auteurs souhaitent démontrer. (...) Cela concernait, en 2001, 5.9% des foyers américains, soit un peu plus de sept millions de foyers. (...) En France, les différentes compilations réalisées par François Madoré font état de 183 programmes intégrant une dimension sécurité sur 1537 programmes, soit un programme sur 10, ce qui est faible. Cela ne concerne approximativement que 15 000 personnes. (...) Deuxièmement, ce sont souvent des résidences secondaires ou des lotissements pour personnes âgées. (...) Troisièmement, enfin, on veut nous démontrer qu'il y aurait des villes dans la ville disposant d'un niveau de sécurité inouï ; des portails automatisés, des caméras de surveillance, des agents de sécurité, des alarmes individuelles.... (...) Nous avons contacté 10 promoteurs immobiliers parmi les plus importants (Nexity, Eiffage...), ils nous ont confirmé que, le plus souvent, ce qu'ils vendaient pour des « résidences sécurisées », n'étaient autres que des résidences clôturées, mais qui ne disposaient pas de dispositif de surveillance intégrée. »*

« *A l'inverse de ces thèses [celles de Zygmunt Bauman notamment], il nous semble au contraire que nous ne vivons pas dans des sociétés « sur-sécurisées ». Bien au contraire ! La faiblesse de la demande de sécurité malgré l'insécurité ambiante paraît étonnante. En effet, alors que l'insécurité augmente depuis les années 1950 dans l'ensemble des démocraties occidentales, l'offre de sécurité progresse mais dans des proportions modestes, et ce en raison même de la demande de sécurité. »*

« *Selon nous, la faiblesse de la demande de sécurité s'explique par la permanence du lien social ou de ce que James Coleman nomme le capital social. C'est la formation ce capital social qui est une des composantes essentielles pour lutter contre l'insécurité. Le fait de participer à un réseau d'individus (association, organisation informelle) est le meilleur moyen de se tranquilliser* ».



2. Inégalités : un modèle social érigé sur le principe du sacrifice ?

Véritable « passion française », l'égalité occupe une place centrale dans notre pensée politique et dans la vie publique. C'est souvent au nom de l'égalité que l'on revendique et que l'on mobilise. Pour autant, la priorité donnée à l'égalité n'empêche nullement notre société d'être traversée d'inégalités diverses, qui se renouvèlent dans leurs formes. Le développement de la précarité depuis les années 80 a ainsi fait émerger la problématique des « nouvelles inégalités » qui met l'accent sur l'instabilité dans l'emploi...

L'accroissement des inégalités fragilise indéniablement la société française, alimente un sentiment d'injustice, l'impression que l'on n'appartient pas au même monde. Les révoltes ou émeutes, comme celles des quartiers populaires français de novembre 2005 sont largement imputables à ce sentiment...

La question des inégalités est hautement conflictuelle. Les controverses commencent déjà lors de la qualification des phénomènes : peut-on parler ou non, en France, de creusement des inégalités, ou encore de panne de l'ascenseur social ? La réponse n'est pas évidente. Le débat porte ensuite et surtout sur le type d'égalité que l'on veut promouvoir, et sur les politiques à mettre en œuvre. Faut-il privilégier plutôt l'égalité de traitement, l'égalité de conditions, l'égalité des chances, l'égalité de résultat, l'égalité de considération, l'équité... ? Alors que le milieu social joue très fortement sur la réussite scolaire, l'école (et sa réforme) sont des enjeux considérables en matière d'égalité. Pour répondre aux enjeux des discriminations sexuelles, raciales, ou établies en fonction de l'âge ou d'un handicap, qui remettent directement en cause le principe d'égalité, faut-il prendre en compte la situation concrète des individus ? Faut-il privilégier la mixité ou favoriser la mobilité individuelle ? Est-il souhaitable de brandir le mérite contre l'injustice ? Au centre des controverses, notre modèle social : il est de plus en plus critiqué au nom des principes de justice et d'égalité, parce qu'il sacrifierait en quelque sorte les jeunes, les femmes, les moins riches, et les personnes des quartiers en relégation.

La valeur d'égalité progresse, dans un contexte de fragilisation sociale

Dans l'enquête Valeurs (Bréchon, Tchernia 2009), les répondants devaient choisir entre deux affirmations :

« Je trouve que la liberté et l'égalité sont importantes. Mais s'il fallait choisir l'une ou l'autre, je considérerais que la liberté est plus importante, c'est-à-dire que chacun puisse vivre en liberté et se développer sans contrainte ».

« Certainement la liberté et l'égalité sont importantes. Mais s'il fallait que je choisisse, je considérerais que l'égalité est plus importante, c'est-à-dire que personne ne soit défavorisé et que la différence entre classes sociales ne soit pas aussi forte ».

Les personnes interrogées ont placé en 2008 l'égalité (57%) devant la liberté (40%), ce qui témoigne d'un renversement par rapport aux années 80 : la liberté était choisie à 53% par rapport à l'égalité à 32%. Le choix pour l'égalité est d'autant plus fort que les personnes sont à faible revenu.

La valorisation de l'égalité progresse dans un contexte d'intégration européenne (source de craintes), de fragilisation sociale et économique des ménages, de chômage et précarité à un haut niveau, de nouvelles pauvretés, une tendance à des protections sociales moins fortes, une crainte sur l'avenir des nouvelles générations (trois quart des Français pensent que leurs enfants auront moins de chances de réussir que leurs parents dans la société de demain).

2.1 Les inégalités de revenus ont elles explosé en France et dans les pays industrialisés ?



Des données qui ne disent pas la même chose

Alors que l'on entend souvent que « les inégalités explosent » en France comme dans les pays industrialisés, les données disponibles autorisent plusieurs lectures. Concernant la France, certaines indiquent une augmentation des inégalités depuis les années 1990, alors que d'autres montrent qu'elles sont stables ou même ont continué à se resserrer — ce qui introduit au passage une singularité française —. Cette divergence d'analyse vient de la multiplicité des données, des différentes manières de mesurer l'égalité (s'intéresse-t-on aux salaires, aux revenus, aux niveaux de vie, au patrimoine...), et parfois du caractère partial des démonstrations...

➤ Au niveau mondial, des inégalités de revenus qui se creusent depuis le début des années 90

Le rapport de l'Institut international d'études sociales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), « Rapport sur le travail dans le monde 2008 : Les inégalités de revenu à l'épreuve de la mondialisation financière » indique que les inégalités entre les revenus des ménages les plus riches et ceux des plus pauvres se sont creusées de façon significative dans la plupart des régions du monde depuis le début des années 1990, en dépit d'une forte croissance de l'économie mondiale qui a créé des millions d'emplois. Ces inégalités devraient encore s'accroître du fait de la crise financière actuelle (le rapport 2009 n'indique pas de nouvelles données sur les inégalités).

Selon Raymond Torres, Directeur de l'Institut en charge du rapport, « cela reflète l'impact de la mondialisation financière et la plus faible capacité des politiques domestiques à améliorer les revenus des classes moyennes et des bas salaires. »

➤ En France, une hiérarchie salariale remarquablement stable depuis 30 ans, avec des inégalités grandissantes si l'on considère les fractions les plus élevées des salaires

La société française s'enrichit globalement. Entre 1997 et 2007, le revenu des 10% les plus pauvres a augmenté de 15,7%.

On assiste par ailleurs à une **stabilité remarquable de la hiérarchie salariale en France depuis 30 ans**, qui contraste avec ce qui se passe dans la plupart des pays riches. Le rapport des revenus des 10% les plus riches comparés aux 10% les plus pauvres reste stable (les plus riches gagnent en moyenne 3,5 fois plus).

Mais l'enrichissement est très net, en valeur absolue, tout en haut de la distribution des salaires. **Plus l'étude sur les revenus se focalise sur les riches (les 1% des Français les plus riches, les 0,1%, ou 0,01% les plus riches, etc.), plus les inégalités augmentent de manière spectaculaire.**

Les recherches de **Camille Landais** (Hauts revenus en France et en Europe, une explosion des inégalités ?, Conseil d'Analyse Stratégique, 29 oct. 2007) indiquent que, de 2001 à 2005, la part des 10% les plus riches est montée de 27,5 à 28,5% de la masse salariale, alors que la part des 50% de salaires les plus faibles a baissé de 24,5 à 24,4% (Camille Landais, 2007). Ce décrochage pourrait s'expliquer par la part plus grande faite aux primes et à l'intéressement.

Jean-Marc Vittori, éditorialiste au quotidien Les Echos, rejoint cette analyse dans son ouvrage «L'effet sablier : vers la mort des classes moyennes» (2009) : alors que la période des Trente Glorieuses avait transformé la pyramide des revenus en « as de pique » (presque plus de pauvres, une classe moyenne nombreuse), la tendance est à la **société en sablier**, combinant une quantité croissante de favorisés au prix d'une « descente » des classes moyennes vers le bas. Ces dernières ont le sentiment d'être rattrapées par les revenus les plus bas.

Faiblesse du salaire médian des Français (1500€/mois), niveau plus élevé du revenu moyen (2350€/mois) : comment expliquer ces écarts ?

Philippe Jurgensen, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris explique le décalage (et la contradiction



apparente) entre faiblesse du salaire médian des Français et l'importance de leur revenu moyen :

« En ces temps où la trop faible progression du pouvoir d'achat et l'étendue de la pauvreté préoccupent chacun, la contradiction apparente de deux informations, pourtant toutes les deux justes statistiquement, donne à réfléchir. **D'une part, le salaire médian des Français ne dépasse pas 1 500 €**, c'est-à-dire que la moitié d'entre nous gagne moins d'un SMIC et demi par mois ; **d'autre part, le revenu moyen par tête des Français dépasse 28 000 € par an, c'est-à-dire 2 350 € par mois** (...). Comme le revenu par tête est une moyenne incluant vieillards et bébés, on peut considérer qu'il approche environ 100 000 € annuels pour une famille de trois à quatre personnes.

Comment parvenons-nous donc à ce revenu global confortable avec des salaires médians aussi médiocres ? La clé du mystère se trouve dans les trois explications qui vont suivre :

1°) « La première explication de cette situation surprenante, et la plus simple, est le recul de la part des salaires dans le partage du revenu national. En vingt ans, cette part est revenue de 78 % à 70 % environ, ces huit points d'écart correspondant à une progression des bénéfices des entreprises grandes ou petites – ce qu'on appelle le revenu des entrepreneurs individuels -, et à une part accrue des revenus du patrimoine immobilier et financier. (...)

2°) A l'intérieur des 70 % revenant aux salariés, l'écart entre salaire médian et salaire moyen est une seconde explication. Rappelons que le salaire médian est celui qui partage en deux parties égales les Français, de sorte que ceux dont les salaires sont supérieurs à cette médiane sont aussi nombreux que ceux dont les salaires leur sont inférieurs - alors que le revenu moyen est l'addition de tous les salaires divisée par le nombre d'individus concernés. On pourrait croire, à priori, que moyenne et médiane sont assez proches. C'est ainsi que le salaire net annuel moyen en France dans le secteur privé et semi-public s'établissait en 2005 à 22 800 € (soit 1 900 €/mois), contre 18 000 pour le salaire médian – soit un écart de près de 30 %. (...) si les salaires élevés ne sont pas très nombreux, ils influencent à la hausse la moyenne générale. (...)

3°) Une troisième explication, d'une toute autre portée, est à rechercher dans l'importance des revenus de transferts dans notre pays. Les comptes nationaux établis par l'INSEE montrent, en effet, que les rémunérations directement versées aux salariés ne représentent qu'une fraction limitée du revenu national : moins d'un tiers si l'on prend les seuls salaires directs du secteur privé, une petite moitié si l'on y ajoute les rémunérations des quelques cinq millions d'agents de la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière.

Où passe donc l'autre moitié ? a) Un premier prélèvement est fait par l'investissement, comme je l'ai dit tout à l'heure : ce prélèvement, qui représente à peu près vingt pour cent de notre revenu national, est nécessaire pour assurer l'avenir mais ne peut pas être consommé immédiatement. b) Une autre partie du revenu national est consacrée à ce que l'on appelle souvent le « salaire indirect », c'est-à-dire les cotisations qui sont prélevées tant sur les employeurs que sur les salariés pour financer la Sécurité Sociale ». (article mis en ligne le 28 janvier, 2008, <http://www.canalacademie.com/Francais-vous-gagnez-plus-que-vous.html>)

2.2 La mobilité sociale est-elle en panne ? Une diminution des chances de mobilité ascendante, un sentiment de déclassement, une crainte de paupérisation

La mobilité sociale est-elle en panne, va-t-on vers un déclassement de masse ? Si la paupérisation des Français (titre de l'ouvrage de l'économiste et journaliste fondateur d'Alternatives économiques **Denis Clerc**, La Paupérisation des Français, 2010) n'est pas avérée par les chiffres, cette menace est ressentie par une partie grandissante des classes moyennes, dont le mode de vie est affecté par les effets de la crise : chômage, donc baisse de revenus, endettement, perte de confiance en l'avenir.

En France, l'étude de référence sur la mobilité sociale (intergénérationnelle : comparaison de la position acquise par les enfants à celle des parents) menée par le sociologue **Louis-André Vallet** sur l'évolution de la mobilité des hommes âgés de 35 à 59 ans (« Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », Revue française de sociologie, 1999) montre que **dans l'intervalle de son enquête (entre 1953 et 1993), la mobilité a fortement augmenté : 51% des hommes étaient dans la même catégorie que leur père en 1953, contre 35% en 1993**. Cela est dû surtout aux mutations structurelles de la société française (baisse de la part des ouvriers et agriculteurs au profit des autres catégories, évolution de l'emploi qualifié).

En revanche la fluidité sociale (c'est-à-dire la chance respective, par exemple pour un fils de cadre et



un fils d'ouvrier, de devenir ouvrier) a peu évolué, baissant de 0,5% par an.

Deux positions se combattent sur le déclassement. Pour les uns, le déclassement est un phénomène touchant une part croissante de la population française. Le sociologue **Camille Peugny** (Le déclassement, Grasset, 2009) a ainsi mis en évidence une **diminution progressive des chances de mobilité ascendante au fur et à mesure des générations. Les perspectives se sont dégradées pour les générations nées à partir de 1960.** Pour leur entrée sur le marché du travail, elles affrontent un chômage croissant et une conjoncture médiocre.

Depuis les années 90, les inégalités d'accès aux statuts supérieurs se sont accrues : entre 1993 et en 2003, la probabilité qu'un fils de cadre occupe une position supérieure à celle d'un fils d'ouvrier est passée de 73 à 78%.

Un fils de cadre de la génération 1959/68 a 40 fois plus de chances d'intégrer un établissement comme l'ENA, l'IEP ou l'Ecole des Mines qu'un fils d'ouvrier ; le ratio était seulement de 25 pour la génération 1949-58.

Pour les autres, le risque de déclassement est surestimé. Un rapport du Conseil d'analyse stratégique paru en juillet 2009 indique que la progression du déclassement est modérée : **le solde de la mobilité sociale reste positif** (les classes moyennes maintiennent leur position, le nombre d'emplois qualifiés continue à augmenter), alors que la crainte de déclassement augmente, nourrie par plusieurs phénomènes (apparition des travailleurs pauvres, prix du logement, etc.).

A cette étude, Camille Peugny a répondu que la difficulté à acquérir un logement, la précarité qui rend difficile de se projeter à long terme fait que le déclassement « *constitue bel et bien la réalité vécue par une proportion croissante des jeunes générations, victimes de la précarisation, du chômage de masse et d'une baisse sensible de leur niveau de vie* ». (Camille Peugny, « Non la montée du déclassement n'est pas un mythe », Le Monde, 14 juillet 2009)

Les uns et les autres utilisent les mêmes données, mais les interprètent de manière différente : ainsi, en 2003, 40% des 35/39 ans reproduisaient la position de leur père, 35% s'élevaient au dessus, 25% étaient touchés par le déclassement. **Le ratio ascendant/descendant reste donc positif, mais il diminue sur le long terme. Les tenants de la thèse du déclassement mettent l'accent sur le fait que ce ratio diminue, leurs détracteurs relèvent qu'il reste positif.**

Deux raisons principales expliquent le sentiment que le pouvoir d'achat diminue

- La croissance se situe à un niveau faible (2% l'an) depuis les années 80, ce qui fait que les salaires évoluent peu (alors que leur part dans la richesse reste stable) ; surtout, la protection sociale et les cotisations sociales en prenant un poids plus important, ont certes amélioré le bien être général des salariés, mais diminué leur salaire net : il ne progresse que de 1% par an en moyenne depuis 1983. L'apport de la protection sociale (droits sociaux et salaires de remplacement) n'est guère perceptible par les salariés.

- Le temps partiel et les emplois précaires tendent à fragiliser le revenu procuré par les salaires.

La lettre du Credoc, n°219, mars 2009 « Les classes moyennes sous pression » donne aussi des éléments : alors que le pouvoir d'achat des classes moyennes a cru continuellement depuis les années 70, elles font face à une hausse des dépenses incompressibles (logement, électricité, eau, gaz, combustibles) qui augmentent plus vite que leur revenu ; une fois avoir tout payé (alimentation, transports, santé, éducation, habillement) il reste fort peu à une personne qui a le revenu médian français de 1500€ par mois, soit 300 € pour les loisirs, habillement, vacances, biens d'équipements du foyer.

2.3 Un décalage entre réalité et représentation des inégalités (une vision noire)

La tendance à l'exagération ou dramatisation des phénomènes en matière d'inégalité et de pauvreté est souvent relevée. Cela peut être aussi l'effet des catégories statistiques. Ainsi, le seuil officiel de pauvreté en France est passé de 50 à 60% du revenu médian en 2008, ce qui fait que 8 millions de personnes en France sont pauvres. Or, de nombreux sociologues considèrent que cela n'a pas



beaucoup de sens de mettre dans la même catégorie d'une part ceux qui dépendent des associations caritatives pour manger et d'autre part des ménages modestes, qui ont plus de 900 € mensuel pour une personne seule.

Lors d'un débat « Perspectives sur les clivages sociaux en France » (dont le compte rendu figure dans Horizons stratégiques n°2 oct. 2006), **Olivier Galland**, sociologue à l'Observatoire sociologique du changement, revient sur le décalage entre les indicateurs et les représentations sociales :

« Ce qui frappe les statisticiens et les économistes, c'est le décalage en France entre un certain nombre d'indicateurs objectifs (le niveau de vie qui continue de croître, la pauvreté qui n'augmente pas véritablement ou même décroît, les inégalités qui restent stables) et la représentation qu'en ont les Français. Les gens pensent que la France est une société qui s'appauvrit, dans laquelle les inégalités s'accroissent, la pauvreté explose, etc. Est-ce que ce sont les journalistes qui font mal leur travail ? Pour une part, probablement, mais cette explication ne suffit pas. Et puis, ce que pensent les gens fait partie d'une société, donc c'est une réalité aussi. Les Français ne croient plus ce que les statistiques leur disent. C'est peut-être seulement révélateur d'une crise de confiance dans les élites. »

2.4 Inégalités et injustices : un terreau pour l'émeute et la conflictualité sociale

Les images d'**émeutes** sont de plus en plus fréquentes à la télévision. Elles éclatent au sein de pays et de régimes politiques différents (France métropolitaine, Guadeloupe, Grèce...) mais selon des modes de protestation assez semblables. Ce phénomène prend de l'ampleur selon **Alain Bertho**, professeur d'anthropologie à l'Institut d'études européennes, auteur du Temps des émeutes (2009).

L'hypothèse que l'injustice constitue un « risque majeur » au niveau tant national que mondial est jugée de plus en plus crédible. Un court article d'Esprit en juillet 2008 relevait que le 11 septembre comme la crise financière récente ont pour origine des injustices. Denis Fougère et Nadir Sidhoum dans leur article « Les nouvelles inégalités et l'intégration sociale » (Horizons stratégiques n°2, oct. 2006) estiment qu'« *au-delà d'un certain seuil, les inégalités apparaissent comme socialement intolérables, elles affaiblissent le sentiment d'appartenance collective et deviennent une menace pour la cohésion de la société elle-même. (...) Des inégalités qui perdurent et/ou se cumulent peuvent engendrer des comportements défavorables à l'intégration, tels la résignation et le renoncement à toute participation sociale, ou la révolte (...)* ».

Un article de The Economist (Le Monde en 2010) était intitulé « **gare au soulèvement populaire !** » (Courrier International, hors série n°30, 2010). Nous en citons un extrait :

« Avec l'escalade du chômage et de la pauvreté, il faut se préparer à une année de troubles sociaux partout dans le monde. (...) En 2010, plusieurs calamités pourraient se combiner pour entraîner des bouleversements politiques : une brusque augmentation du taux de chômage, un accroissement de la pauvreté et des inégalités, une fragilisation des classes moyennes et une hausse des prix des denrées alimentaires dans de nombreux pays. » « 78 pays ont un risque élevé de grandes tensions sociales ».

➤ **Les raisons de la colère lors des émeutes urbaines de 2005 en France : inégalités et sentiment d'injustice**

Les émeutes dans les quartiers populaires de novembre 2005 ont eu lieu dans des ZUS (à 85 %) à fort taux de chômage, ont mobilisé une proportion très élevée de moins de vingt ans. De manière générale, ce type de phénomène se prête à différentes lectures : pour les uns, la question des inégalités vécues dans ces quartiers est centrale, ces émeutes ont avant tout des raisons sociales ; pour d'autres, il faut prendre en compte que les émeutiers sont essentiellement des jeunes issus de l'immigration, et qu'il y



imbrication entre les facteurs sociaux et «ethnoraciaux». Pour autant, dans tous les cas, ces conflits indiquent moins un processus de repli communautaire qu'une demande d'égalité.

Lors d'un débat « Perspectives sur les clivages sociaux en France » organisé par Horizons stratégiques (n°2 oct. 2006), **Laurent Mucchielli revient sur les causes des émeutes urbaines de 2005 :**

« Nous avons donc fait un travail plus qualitatif, jusqu'à mener des entretiens avec des émeutiers pour analyser les raisons de leur colère. Dans ce qui est dit, il y a une mise en cause extrêmement forte des institutions : la première, ce n'est pas nouveau, c'est l'institution policière ; la deuxième, et cela mérite analyse, c'est l'institution scolaire. Cette dernière produit aujourd'hui un ressentiment massif. Enfin, dans leurs propos, derrière la mise en cause des institutions, se profilent d'une part l'exclusion économique et l'absence d'avenir, d'autre part la non représentation politique et les discriminations (ou plus simplement à leurs yeux : le racisme).

*Dans ces entretiens, les jeunes accusent ainsi la société française d'une double hypocrisie par rapport aux promesses républicaines. **Première hypocrisie : l'idée que tout le monde a les mêmes chances alors qu'il y a une situation massive d'exclusion sociale, socio-économique, dans leurs quartiers.** La deuxième est de type plus symbolique et politique : **hypocrisie sur l'idée que les citoyens ont tous une égale dignité** : les jeunes de ces quartiers, la plupart issus de l'immigration, ne se sentent pas des citoyens aussi dignes que les autres, ils se considèrent comme les « parias » d'une société qui ne veut pas d'eux, n'a jamais voulu et ne voudra jamais d'eux ».*

2.5 Un modèle social par trop injuste, envers les jeunes, les pauvres, les femmes... ?

Le modèle social français suscite de vives controverses : est-il juste ou injuste ? Faut-il le réformer ? Le sociologue allemand Hans Peter Blossfeld montre, sur la base d'une comparaison européenne des systèmes d'insertion dans l'emploi, que la flexibilité se concentre sur certaines catégories, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, ce qui introduit des fractures à l'intérieur de la société. Ce diagnostic est-il avéré ? Quelles politiques mettre ensuite en place ? Nous interrogeons ici surtout le diagnostic.

➤ **La jeunesse sacrifiée ? Le précarité et l'école en question**

La charnière entre vie étudiante et monde du travail se grippe, en France comme en Europe. Les protestations des jeunes Grecs (émeutes de déc. 2008) ont largement été celles de la « génération à 700 euros », qui désespère devant un avenir qui semble bouché, où les petits boulots sont la règle en début de vie.

Le lien entre les générations semble de plus en plus souvent envisagé sous le prisme **d'une guerre des âges qui ne dirait pas son nom**, quoiqu'en disent d'ailleurs les études sociologiques qui montrent l'importance des aides et transferts intergénérationnels. L'ouvrage sous forme de brûlot, **La France anti-jeune : comment la société française exploite sa jeunesse** (2008) de **Grégoire Tirot** (qui n'est pas un chercheur mais un fonctionnaire du ministère des finances) est assez symptomatique de cette tendance. Il promeut l'idée que le papy-boom a creusé le fossé entre les vieux et les jeunes, au profit des premiers. Il accuse d'injustice le modèle social français (dette sociale, régime par répartition, logique des statuts, sacrifice des jeunes générations). □ La jeunesse souffrirait de mésestime de soi, et la génération 68 est par l'auteur jugée tyrannique, écrasante, gâtée, opportuniste. Finalement, un appel est lancé à un contrat social équitable entre les plus vieux et les plus jeunes.

La jeunesse est-elle sacrifiée en France ? Un débat « Perspectives sur les clivages sociaux en France » retranscrit dans Horizons stratégiques (n°2 oct. 2006) portait justement cette question. Nous en reproduisons un extrait :



Olivier Galland : *Je crois que les expressions « jeunesse sacrifiée » ou « génération sacrifiée » sont excessives, pour la raison suivante. On confond ce que j'appellerais un « effet retard » dans l'insertion professionnelle et un handicap générationnel durable. L'effet retard, c'est qu'aujourd'hui la stabilisation dans l'emploi ne se fait plus de manière instantanée au sortir des études, et cela est valable pour tous les jeunes. C'est probablement un effet de la mondialisation, qui a contribué à faire de la jeunesse une des variables d'ajustement de l'économie. Cependant, il faut regarder les choses sur le long terme, et à l'âge de 30 ans, on voit que les trois quarts des jeunes sont stabilisés dans l'emploi. Il y a donc une phase de transition, flexible, au sortir des études, qui vaut un peu pour tous les jeunes, mais la grande majorité des jeunes finit pas se stabiliser.*

Si l'on adopte cette perspective du cycle de vie, on voit les choses de manière plus objective, et l'on ne peut alors plus parler de l'ensemble d'une « génération sacrifiée ». Ce qu'il y a, en revanche, c'est que cette stabilisation dans l'emploi ne se fait pas pour tous les jeunes et que l'écart avec la jeunesse diplômée s'est accru au détriment de la jeunesse non diplômée. Ces derniers ont été oubliés par nos politiques éducatives. On a beaucoup mis l'accent sur l'élévation du niveau d'éducation, on a parlé de 80 % d'une classe d'âge au bac, mais ce slogan impliquait que les 20 % restants passaient un peu à la trappe. Ce qui est inquiétant, c'est qu'un jeune sur cinq sort du système scolaire sans diplôme supérieur au brevet des collèges, et ce taux ne diminue plus depuis une dizaine d'années. Notre système éducatif n'arrive pas à réduire l'échec scolaire, ce qui est une cause majeure de marginalisation sociale et professionnelle.

Laurent Mucchielli : *Que ce soit une parenthèse ou pas, un « effet retard » ou pas, le fait est que l'époque actuelle est désastreuse pour les jeunes. Je citerais les travaux de notre collègue Louis Chauvel sur ces questions, qui montrent par exemple l'évolution du taux de suicide masculin. Depuis Durkheim et les « statistiques morales » du XIXe siècle, le taux de suicide croissait régulièrement avec l'âge. Or, comme dans d'autres pays occidentaux, cette courbe présente aujourd'hui un premier pic chez les trentenaires, c'est quand même un indicateur significatif. De même qu'on voit bien dans les travaux sur l'évolution de la pauvreté dans les trente dernières années que la figure du « vieux pauvre » s'estompe au profit de celle du « jeune pauvre ».*

Laurent Mucchielli : *Je suis frappé de l'écart grandissant des résultats, tel qu'on peut l'évaluer en regardant les taux de redoublement en école primaire et les résultats au brevet des collèges. Dans une ville de la banlieue nord de Paris où nous avons fait un des terrains de l'enquête sur les émeutes, on a un collège qui a 95 % de réussite au brevet et un autre qui est à 35 %. J'ai en mémoire quelques entretiens avec des émeutiers qui, à la question « pourquoi avez-vous visé l'école? », racontaient leur expérience d'humiliations scolaires, pour certains très anciennes, qui remontaient au primaire. Et ils concluaient presque invariablement en disant « l'école, c'est le truc qui a gâché mon avenir.*

Il faudrait reconnaître que l'idée d'une école produisant l'égalité est un mythe républicain. Le mythe consiste à penser que nous prenons des enfants qui sont des pâtes molles et qu'on les modèle toutes de la même manière. Or, ça ne correspond pas à la réalité. Les enfants et leurs familles n'arrivent pas égaux à l'école maternelle. Par conséquent, si on veut réellement être en conformité avec les valeurs d'égalité républicaine, il faut mettre le paquet à l'entrée du système.

Julien Damon : *Donc discrimination positive à l'école maternelle et pas à Sciences Po ?*

Laurent Mucchielli : *Mais oui, bien sûr. Si on veut réellement que les individus aient des chances égales de participer à la vie dans l'école et d'y développer certaines de leurs potentialités, il faut les remettre sur la même ligne au départ. Sinon, quelle hypocrisie !*

Le principe de l'action positive (ou discrimination positive) reste un objet de polémiques

Le débat sur la ségrégations, les discriminations, et les formes de promotion sélective qui pourraient y remédier mettent au centre des discussions la carte scolaire, la politique de la ville, le recrutement des



étudiants d'origine populaire dans l'enseignement supérieur. Mais le principe même de la discrimination positive reste un objet de polémique. Ses détracteurs lui opposent des politiques de droit commun et des actions territorialisées.

Thierry Foucart critique la discrimination positive parce qu'elle « crée d'autres formes d'injustices », puisqu'elle se concentre sur un facteur d'injustice (l'origine ethnique, le sexe...) au détriment d'autres :

« Pourquoi favoriser l'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris des élèves originaires de certains lycées de zones d'éducation prioritaire plutôt que les élèves des lycées ruraux, des familles ayant de faibles revenus ou monoparentales ». (...)

« Pour rétablir une « égalité » entre les catégories sociales, certains sociologues proposent actuellement d'augmenter les cotisations sociales des cadres dont l'espérance de vie est plus grande que celle des autres catégories. (...) Va-t-on augmenter les cotisations sociales des femmes, qui vivent sept ans de plus environ que les hommes ? »

« La discrimination positive montrerait en réalité l'échec des pouvoirs publics à supprimer les injustices à la source et à assurer l'égalité en droit de façon que l'inégalité en fait ne résulte que des choix de chacun. Pour rétablir l'égalité en droit de façon et promouvoir la liberté individuelle, source de l'égalité réelle, la seule façon est de mettre en place des politiques sociales adaptées aux besoins sociaux. Il ne s'agit pas ici de discrimination positive : renforcer les équipes éducatives dans les écoles dont les élèves sont en difficulté, c'est mettre des soignants à la disposition des malades, des personnels dans les maisons de retraite, des assistantes sociales pour aider les personnes en difficulté... et c'est indépendant de la couleur de la peau et d'appartenance à une communauté. C'est de la justice sociale » (« Inégalité statistique, injustice sociale et discrimination », Commentaire n°117, printemps 2007).

➤ **Egalité de quoi ? Des chances, de ressources, de résultats... ? Illustration par l'école**

Le débat sur l'égalité, importé depuis les pays anglo-saxons, porte sur l'« **égalité de quoi ?** ». L'égalité peut être de **ressources** (dans ce cas, seuls les biens matériels qui permettent aux individus de réaliser leurs projets doivent être égalisés), d'**opportunités** (il s'agit alors d'égaliser les réalisations potentielles, c'est-à-dire ce que les ressources permettent aux individus d'en faire ou d'être), ou des **chances**.

Pour **Amartya Sen** (Inequality Reexamined, 1992 : Repenser l'inégalité, 2000), prix Nobel d'économie 1998, il s'agit d'égaliser les « **capabilités** ». Chacun doit avoir une égale liberté de choisir la vie qu'il souhaite mener. A ses yeux, « la question clé pour analyser l'inégalité, c'est : « égalité de quoi ? » Le problème essentiel, celui qui fait l'objet de cet ouvrage, c'est la remise en cause de la pertinence de l'espace des revenus pour mesurer la pauvreté... La pauvreté se laisse mieux saisir en termes de manques de capacités que de manque de satisfaction des besoins fondamentaux... »

La mesure de la richesse est à ainsi, ses yeux, insuffisante pour mesurer la pauvreté, car la pauvreté est, avant d'être la faiblesse des revenus, « la limitation de vie que certaines personnes sont forcées de vivre. » Les capacités, ce sont les possibilités qu'ont les individus de faire des choix sociaux visant leur accomplissement. L'attention se porte sur les libertés qui résultent des biens économiques, et non des biens eux-mêmes. Aujourd'hui, par exemple, les capacités de base dans les milieux ouvriers sont diminués par le manque d'attention à la santé.

Ces travaux ont influencé notamment l'indice de développement humain (IDH), qui a été construit à partir des travaux d'A. Sen et de Mahbub ul Haq (économiste pakistanais). Il faut, pour mesurer la richesse, ne pas se contenter du PIB par habitant, mais agréger les données de l'espérance de vie, du taux d'alphabétisation, etc. A. Sen a fait partie de la Commission Stiglitz (2008-2009) chargée de proposer de nouveaux indicateurs.



L'école est un champ d'application central de ce débat sur « l'égalité de quoi » ? Elle est d'autant plus enjeu de débat que, dans notre modèle républicain, il est inadmissible que la réussite à l'école soit corrélée à l'origine sociale ou ethnique des parents, et du coup, que la hiérarchie sociale soit corrélée à la hiérarchie scolaire. Comment permettre davantage à l'école d'enrayer les inégalités sociales ? Et contre quelles inégalités doit-elle se positionner ?

« Dans les pays qui ont atteint l'égalité d'accès, le débat central oppose l'égalité des chances à l'égalité des résultats » observe **François Dubet**.

L'égalité des chances invite à proposer, dès le départ, les programmes les plus ambitieux puisque chacun a le droit, et le devoir, d'aller au terme de la compétition pour accéder à l'élite. Elle invite à repérer les meilleurs élèves des milieux populaires afin de les soutenir et les aider pour qu'ils se glissent dans les formations d'élite au prix d'une discrimination positive destinée aux meilleurs et aux plus méritants des élèves.

Ceux qui privilégient l'égalité des résultats optent pour des programmes moins ambitieux et veillent à limiter les écarts entre les meilleurs et les moins bons des élèves en s'attachant à défendre la mixité sociale des filières et des établissements. (...)

En définitive, la France a choisi un système dual juxtaposant l'égalité d'accès et l'égalité des résultats dans l'enseignement secondaire et l'université de masse, et un système d'égalité des chances extrêmement compétitif pour ce qui est de la sélection des futures élites, même quand des politiques spécifiques de soutien aux bons élèves essaient d'élargir cet accès à de nouveaux venus. » (F. Dubet, « Les inégalités en France : une réalité multifforme Les dimensions des inégalités scolaires », Les cahiers français n°351)

➤ **Un point de vue de Philippe d'Iribarne sur la question de l'égalité à l'école**

*« En termes de « noblesse scolaire » et d'égalité républicaine, alors qu'à l'étranger on se focalise sur la gestion d'un « capital humain », les Français portent leur attention sur les questions de « niveaux » de sortie de l'appareil éducatif et d'entrée dans le monde du travail. La possession d'un diplôme, véritable « titre de noblesse », reste un enjeu primordial puisque de lui dépendra la place occupée dans la hiérarchie sociale. Compromis entre mérite et égalité, l'élitisme républicain a longtemps fonctionné de manière satisfaisante car il reposait sur la reconnaissance d'une diversité naturelle des « talents » et des « aptitudes », légitimant une division hiérarchique entre filières de haut niveau intellectuel et filières manuelles. **Dans la pratique, on combine égalité formelle** (des lycées, des diplômes universitaires) **et inégalités réelles**, avec des hiérarchies officielles que nul n'ignore et qui sont les rouages d'une société de rangs, où l'on déroge au principe démocratique en fondant une aristocratie des talents » (L'Etrangeté française, 2006).*

2.6 Quelles politiques pour lutter contre les inégalités ?

Les différentes politiques de lutte contre les inégalités (offre de services publics à tous, l'éducation en premier lieu, fiscalité et politiques sociales et familiales qui redistribuent les revenus et limitent les écarts de ressources, lutte contre les discriminations...) font débat, et à travers elles, les conceptions de la société et de la justice.

Ainsi, à l'issue des émeutes de novembre 2005, la pertinence de l'approche par les territoires plutôt que par les personnes dans le cadre de la politique de la ville a fait l'objet de vives critiques. Plutôt que de chercher à requalifier les quartiers, on a parlé de favoriser la mobilité individuelle des personnes. La mixité est apparue comme un leurre.

➤ **Agir par la mixité (à l'école et dans le logement) ?**



Hugues Lagrange et **Marco Oberti** (Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française, 2006) s'inscrivent en faux contre une telle vision. Ils défendent une conception de la ville comme espace d'intégration et de mixité sociale, définie comme un « bien précieux » : « *On ne pense pas naïvement que l'accent mis sur le mélange résidentiel induira des relations sociales interclasses (...) On peut en attendre plus modestement un effet de réduction d'une logique globale d'homogénéisation sociale des espaces* ».

Les émeutes placent selon les auteurs la question de la ségrégation urbaine au centre du débat. Elles valident les politiques urbaines actuelles en faveur de la mixité sociale, et plaident en faveur d'un renforcement de leurs moyens. Les deux piliers de la mixité sont l'école et le logement.

Or, l'école a perdu de sa crédibilité comme outil d'ascension sociale pour apparaître de plus en plus comme un rouage de la relégation – relégation d'autant plus impitoyable que ceux qui jouent le jeu de l'école n'en tirent pas les bénéfices attendus en termes d'intégration. Les dispositifs mis en place pour remédier à cette situation ont des effets contradictoires. Les ZEP, tout d'abord, constituent une « forme de discrimination positive modeste » ; ils ne luttent pas contre la ségrégation scolaire mais en prennent acte et aident les établissements à forte concentration d'élèves défavorisés. La carte scolaire, ensuite, visait explicitement à maintenir la mixité sociale, mais elle ne fait en définitive que « valider la différenciation et les hiérarchies sociales inscrites dans l'espace urbain », accentuant donc la relégation des plus défavorisés.

Favoriser l'accès des meilleurs élèves de ZEP aux lycées prestigieux, ou bien créer des établissements d'excellence en banlieue relève certes de l'idéal méritocratique républicain. Mais dans les deux cas, « c'est une logique de concentration de l'offre scolaire d'excellence qui l'emporte sur une logique de diffusion ». Marco Oberti plaide donc pour une véritable « *homogénéisation des conditions d'études* ».

En matière de logement, les dispositifs visant à la mixité résidentielle comportent les mêmes enjeux et les mêmes risques d'effet pervers.

➤ **Timothy B. Smith porte une critique du modèle social français, jugé injuste envers les jeunes, les habitants des quartiers en relégation et les moins riches**

Nous citons ici la recension que fait le Mauss de son ouvrage *La France injuste : 1975-2006*, pourquoi le modèle social français ne fonctionne plus (2006) :

« *[le modèle social français est] Injuste au nom d'une prétention de plus en plus intenable à incarner une exigence de justice. Ou, plutôt, s'il représente un « succès fantastique pour ceux qui sont nés entre 1920 et 1950, un succès mitigé pour ceux qui sont nés entre 1950 et 1960, pour nombre de ceux qui sont nés après 1960 », il ne représente plus « qu'une longue attente dans une queue à l'ANPE, des impôts, un système d'assurance sociale trop lourd et une qualité de vie inférieure à celle de leurs parents ». Plus généralement, s'il garantit le mode de vie peut-être le plus agréable au monde pour les quadragénaires mariés, munis d'un bon diplôme et d'un bon salaire, c'est au prix d'injustices de plus en plus criantes envers les jeunes, les femmes (surtout si elles sont jeunes et non mariées), les salariés à durée déterminée et les habitants des quartiers de relégation. Il y a dans le modèle social français qui affiche si fort ses prétentions à l'égalité et à la justice une dynamique profondément inégalitaire qui aboutit à ce résultat paradoxal que le système de redistribution redistribue davantage aux plus riches qu'à ceux qui le sont moins (« la majorité des dépenses sociales françaises est destinée à la moitié supérieure de l'échelle des revenus »,), plus aux classes moyennes qu'aux classes inférieures, et plus aux classes inférieures salariées qu'à celles qui n'ont pas d'emploi. Pas étonnant, avec une fiscalité qui est dégressive et non progressive, i.e. qui ponctionne davantage sur les faibles revenus que sur les gros. À quoi s'ajoute un énorme biais en faveur des retraités qui ont déjà été les vrais bénéficiaires du modèle français à l'époque où il était viable et opérant. Désormais ils gagnent autant que les actifs qui paient leur retraite, et « les plus de 58 ans consomment au moins 70 % des dépenses sociales.*



Rien n'est à proprement parler neuf ou inédit dans les données rassemblées par T. Smith, qui n'affiche d'ailleurs aucune prétention à l'originalité. Ce qui change tout, on l'a suggéré, c'est le regard porté sur les faits. Qui opère un déplacement triplement bien venu :

1°) Il échappe à l'idéologie et à la langue de bois en refusant de s'inscrire aussi bien dans le camp du libéralisme anglo-saxon que dans celui de la défense à tout prix du modèle rhénan ou français.

2°) Du coup, il met en lumière à quel point le cantonnement du débat français dans cette affrontement rituel nous permet de nous persuader qu'il n'y a rien à faire, de nous complaire dans le fatalisme, puisque nous ne voulons à aucun prix nous diriger vers le néolibéralisme thatchero-blairiste ou pire encore bushiste. Or ce n'est nullement de cela qu'il s'agit, comme le montre éloquentement l'auteur mais, 10 ou 20 ans plus tard, d'effectuer les réformes indispensables qu'ont su accomplir la Suède, les Pays-Bas ou le Danemark pour aller en direction d'une égalité et d'une solidarité effectives au lieu de nous draper dans un discours égalitariste en droit pour mieux consolider inégalités et privilèges en fait.

3°) Enfin, et c'est sans doute là son mérite principal, tout en traitant une masse considérable de données économiques, ce livre s'affranchit résolument du débat entre économistes pour montrer que le « modèle français », plus qu'un modèle social ou économique, est en amont un modèle politique, le résultat d'un choix que nous avons fait et que nous pouvons donc défaire. Or, ce choix est en définitive celui du corporatisme au détriment de l'universalisme, du clientélisme et de l'accumulation des petits privilèges auxquels tout le monde tient sauf ceux qui n'en ont aucun mais qui n'ont pas voix au chapitre (sauf à brûler de temps en temps les voitures de leurs voisins). De plus en plus il est celui de la sclérose.

On pourra toujours, bien sûr, contester telle ou telle analyse particulière. Mais c'est par rapport aux propos d'ensemble qu'il faut se situer. Globalement juste. Mais à prolonger sur un point décisif : qu'est ce qui explique la totale incapacité des politiques et des intellectuels français à assumer publiquement le diagnostic qu'il peut leur arriver d'émettre en privé et d'en tirer les conséquences ? Sans doute le fait que le système français s'immunise de plus en plus contre toute réforme possible, 60 à 70 % de la population, comme le précise l'auteur, ayant quelque chose, un avantage réel ou imaginaire, grand ou petit à préserver. Dans une telle situation, de plus en plus bloquée, seul un discours politique de grande ampleur, pourrait nous aider, qui serait capable de nommer à la fois l'état du monde, à l'extérieur, et d'affronter sans complaisance les maux de la société française pour proposer aux Français non seulement des larmes et des sueurs (il en faudra) l'enthousiasme nécessaire pour leur permettre de renouer avec l'exigence de justice, si forte chez eux... qu'elle s'en est laissée pervertir. (...)

Dans le sillage de Montesquieu et Tocqueville, dûment actualisés, on pourrait montrer comment la France s'est depuis longtemps caractérisée par l'alliage improbable entre un principe monarchique, fondé sur une hiérarchie des privilèges et des honneurs, et une revendication égalitariste symétrique. Alliage qui marche à peu près quand le sens de l'honneur se combine à la passion de l'égalité pour tous, mais qui se pervertit lorsque celle-ci devient passion de l'égalité pour soi et non plus pour les autres. Or dans le jeu de balancier entre les deux principes, nous touchons désormais à une extrémité délétère qui ne laisse plus apparaître qu'un système de plus en plus monarchique, élitiste et ségrégué en strates hermétiques, dans lequel ne se tirent plus ou moins d'affaire que ceux qui ont les moyens de s'organiser en réseaux clientélares en laissant privés de ressources ceux qui n'y sont pas inscrits. Ajoutons que cette monarchie républicaine, qui ressemble de plus en plus à une société de castes, avec au sommet ses hauts patrons et anciens des grandes écoles, une petite poignée de puissants, et, en bas, ses nouveaux intouchables, se double depuis longtemps d'une gérontocratie. Merci à T.B. Smith de nous tendre le miroir, et espérons qu'il ne soit pas trop tard.

Car quelle voie nous est-elle ouverte ? On le sent bien, pour sortir de l'impasse nous aurions besoin d'un discours politique (et d'un homme politique d'envergure capable de le porter et de le formuler) qui, avant même d'envisager quelque réforme technique en quelque domaine que ce soit, apporterait aux Français questions et réponses sur au moins quatre points généraux étroitement liées : 1°) la place de la France dans l'Europe et dans le monde (or, l'Europe est devenu le trou noir du débat politique français) ; 2°) la nécessité de faire éclore en France une société civile pluraliste



suffisamment consistante et autonome par rapport aux logiques clientélares de l'État ou des partis; 3°) la place à faire aux populations issues de l'immigration (le débat explose, en même temps que les voitures dans les banlieues. La question commence à être posée, les réponses restent inaudibles) ; 4°) le degré auquel l'explosion des inégalités peut être tolérée (car on ne fera pas admettre une réduction possible des prestations aux plus pauvres ou aux plus vieux en laissant entendre qu'on ne touchera pas aux plus riches. Or, sur ce point, le PS est encore plus frileux que le MEDEF). Pour l'instant, on ne voit pas poindre de discours de cette ampleur ».

Population métropolitaine française au 1^{er} janv. 2010 (résultats provisoires)

Total	Moins de 20 ans	De 20 à 59 ans	De 60 à 64 ans	65 ans ou +	75 ans ou +
62,79 M	15,33 M	33,10 M	3,80 M	10,57 M	5,60 M

Source : INSEE http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/structure_population/sex_ages/

➤ **Le retour du paupérisme ?... agir par la législation sur le travail**

Au terme d'une étude statistique, **Jacques Rigaudiat** (Le nouvel ordre prolétaire : le modèle social français face à l'insécurité économique, 2007) montre que **la société française accepte collectivement la précarisation d'un tiers de la population**, puisqu'un tiers des Français vit dans la pauvreté ou ses marges immédiates. Ce n'est pas le modèle social français qui est en cause, mais ceux de l'ensemble des pays développés confrontés à la mondialisation, et la mutation du capitalisme qui l'accompagne. Cette mutation déstabilise le salariat et ramène les classes populaires à une nouvelle insécurité économique.

Nous citons ici la note d'Horizons stratégiques :

« Pour Jacques Rigaudiat, la montée du paupérisme en France signe clairement le retour de la « question sociale » et avec elle, la « crise d'une illusion », celle d'une société sans classes. L'auteur commence par rappeler que la « nouvelle » pauvreté l'est en cela qu'elle touche essentiellement les actifs et constitue un rouage de notre société dans un contexte de permanence d'un ordre social inégalitaire, statistiquement avérée (reproduction sociale à travers l'école, ségrégation spatiale, homogamie, etc.). L'impossibilité demeure donc d'une égalité des chances là où il y a inégalité des conditions et cette inégalité s'est creusée avec la dégradation de la condition salariale. Pour l'auteur, coexistent aujourd'hui : les couches populaires constituées des salariés d'exécution, soit 55 % de la population active, et l'élite salariale qui décide et organise, soit un actif sur sept, avec des revenus 2,5 à 3 fois supérieurs. Entre les deux, les classes moyennes, constituées à 40 % de fonctionnaires, comptent moins d'un actif sur quatre avec des revenus « seulement » 0,5 fois supérieurs à ceux des couches populaires. (...)

La pénurie d'emploi dans un contexte de progression généralisée des qualifications conduit à « un chômage socialement différencié » avec un déclassement chez les jeunes d'autant plus fréquent et important qu'ils sont d'origine sociale défavorisée. Mais les couches populaires ne sont pas seulement les premières victimes du chômage, elles sont aussi les premières frappées par l'exigence de flexibilité portée par un nouveau mode d'organisation du travail, le wal-martisme. Caractérisé par un ajustement constant de la main-d'œuvre aux besoins d'une production pilotée par l'aval, éclatée et soumise à un impératif absolu de réduction des coûts, ce mode d'organisation du travail transforme le lien salarial en relation de prestation qui dispense l'employeur d'obligations sociales. À la subordination juridique se substitue la dépendance économique.

Jacques Rigaudiat montre ensuite que la conception assurantielle du dispositif de protection sociale français n'est pas adaptée à la prise en charge de la précarité engendrée par le wal-martisme. Le fait que l'Unedic n'indemnise plus que 46 % des chômeurs aujourd'hui témoigne de cette défaillance structurelle, de même que le retour d'une gestion électorale du paupérisme fondée sur des principes (moindre éligibilité, activation des dépenses passives, workfare, etc.) qui ne sont efficaces que si le chômage est volontaire. Par ailleurs, si les facteurs de paupérisation devaient être hiérarchisés, la



faiblesse des salaires serait devant le chômage et le sous-emploi. En 2001, la moitié des travailleurs pauvres ont en effet occupé un emploi stable toute l'année de telle sorte que, pour les couches populaires, « la précarité de condition est la norme ». Ce type de constat d'échec conduit actuellement à une remise en cause du « modèle social français », dont l'inefficacité serait patente au regard du modèle de flexicurité danois, pour ne citer que le plus couru. Sur la base d'une comparaison internationale des taux de chômage, d'emploi et d'activité, l'auteur montre cependant « qu'il n'existe pas en Europe de pays à taux de chômage faible et taux d'emploi élevé qui n'utilise pas massivement l'incitation au retrait d'activité » (préretraites, formation, invalidité, etc.) et le développement du sous-emploi. Les « modèles » européens ne varient donc qu'en fonction de deux variables : a) le degré de flexibilité du marché du travail et donc d'acceptation collective de la précarité qu'elle engendre, b) la part de la richesse nationale allouée à la réparation des dommages causés par cette précarité (1/5e du PIB dans le cas danois par exemple). Aucun n'est par ailleurs exemplaire ni transposable en l'état et ceux de type flexible-réparateur comportent le risque d'une massification du paupérisme en cas de défaut de moyens.

*Pour l'auteur, la précarisation massive des populations actives européennes résulte donc du retour du travail « intermittent » et appauvrissant qui avait précisément conduit, au XIXe siècle, à la construction de normes salariales et de sécurité sociale qui aujourd'hui se délitent, sous le coup notamment de la concurrence fiscale intra-européenne. La première de ses préconisations est ainsi de **faire passer l'Union européenne d'un marché unique fondé sur le principe de libre concurrence à une zone de coopération économique fondée sur un modèle social commun**, modèle qui, dans la perspective d'institutions internationales renouvelées, pourrait « ouvrir la voie d'un nouvel universalisme ». Au niveau national, Jacques Rigaudiat suggère que **trois principes** guident la refonte du modèle français : a) le refus des formes de flexibilité qui précarisent via l'adoption de mesures fiscales de type précarisateurs-payeurs, b) le découplage revenus/temps d'activité et c) la sécurité sociale professionnelle via notamment la création d'un « revenu d'attente » toujours supérieur au seuil de pauvreté, à quoi s'ajoute la nécessité de créer des emplois socialement utiles dans le secteur protégé.*

Jacques Rigaudiat conclut que si le retour du paupérisme porté par le wal-martisme signe bien celui de la question sociale, ne pas y répondre comporte le risque d'un autre retour, celui d'un « nouvel ordre prolétaire ».

➤ **Promouvoir le mérite comme moyen de lutter contre les inégalités ?**

Pour résoudre la tension qui existe entre l'égalité en droit et les inégalités de tous ordres dans les faits, il est tentant d'invoquer le mérite : n'est-ce pas, pour les sociétés modernes, la seule façon d'être à la fois juste et efficace ?

À maints égards indique **Marie Duru-Bellat** (Le mérite contre la justice, 2009), le mérite est source d'injustices, ce qui indique qu'il faut l'utiliser avec des pincettes, et ne pas en faire le centre d'une politique en faveur de la justice. Il est difficile à évaluer. Son règne engendre de nombreux effets pervers : à l'école, où l'objectif de formation de tous s'efface en effet devant la sélection des plus méritants ; dans le monde du travail, quand se caler sur la réussite scolaire amène à négliger bien d'autres talents et conforte une concurrence délétère.



2.7 Les inégalités hommes/femmes en question

L'évolution de la société française est profonde en matière d'intégration des femmes à la société, à la vie professionnelle, et de progression vers une logique d'égalité, mais cette évolution n'est pas encore achevée. **Dominique Méda et Hélène Périvier** (Le deuxième âge de l'émancipation – La société, les femmes et l'emploi, Seuil, 2007) estiment même que l'émancipation des femmes connaît une panne. Olivier de Broca fait la recension de l'ouvrage pour Horizons Stratégiques (revue du Centre d'analyse stratégique) :

« Les Françaises conjuguent un haut niveau d'emploi et une fécondité soutenue, mais ces bonnes performances masquent une panne dans l'émancipation des femmes. Leur participation à l'emploi ne progresse plus depuis dix ans, elles sont davantage touchées que les hommes par le chômage et le temps partiel, synonyme de salaire inférieur, de progression de carrière moindre, de dépendance accrue à l'égard du conjoint. L'emploi féminin se caractérise aussi par la segmentation, les femmes se concentrant dans le tertiaire (74 % des agents d'entretien, 99 % des assistantes maternelles, 97 % des secrétaires, etc.). Parmi les employés non qualifiés, 80 % sont des femmes. Quant aux femmes qualifiées, si leur proportion frôle désormais les 40 % parmi les cadres, elles subissent une « ségrégation horizontale » (l'administration et la communication plutôt que le juridique ou le fiscal) et une « ségrégation verticale » qui les prive des postes à haute responsabilité. Les mères n'ont toujours pas de libre choix entre interruption de l'activité et poursuite de la carrière. Le congé parental est devenu « un sas vers l'inactivité alors qu'il devrait être une parenthèse ».

Faciliter l'emploi des femmes, c'est donc un « impératif de justice », mais aussi un enjeu économique pour toute la société. Une hausse du taux d'emploi féminin viendrait au secours de notre protection sociale (le financement de nos droits sociaux reposant sur les actifs), elle favoriserait la croissance économique et fournirait un « rempart contre la pauvreté » pour les familles nombreuses ou monoparentales. L'inactivité d'une partie des femmes a en outre des coûts cachés, en particulier un « gâchis de matière grise », puisque l'État consacre un budget important à l'éducation des filles... pour ensuite les tenir écartées du marché de l'emploi. Plutôt que de favoriser l'emploi féminin à tout prix, il faut combiner les objectifs : hausse de l'emploi féminin, mais aussi qualité des emplois, réduction des freins aux carrières des femmes, lutte contre les inégalités de salaires, bien-être des parents et des enfants. Deux pays ont connu, par des biais opposés, des résultats dans ces domaines : la Suède et les États-Unis.

Les auteurs proposent d'adapter notre système fiscal, qui encourage indirectement l'inactivité des femmes en couple, puisqu'il est favorable aux couples « mono-actifs », de rationaliser le congé parental (plus court pour ne pas freiner la reprise d'activité, mieux rémunéré, mieux partagé entre les deux parents...), mettre fin à la pénurie des modes de garde, et, pour mieux articuler travail et vie familiale, créer un « capital-temps » d'une durée totale d'un an, à partager entre le père et la mère, et à prendre jusqu'aux neuf ans de l'enfant ».

Les femmes en France

53% de la population
46% de la pop active
68% des filles ont le bac contre 54% des garçons (chez les 25-35 ans)
30% des cadres
17% de l'ensemble des dirigeants salariés
13% des hauts fonctionnaires

Pour autant, il serait dangereux d'occulter des inégalités qui se profilent dans l'autre sens. Jean-Louis Auduc (directeur adjoint de l'IUFM de Créteil) a ainsi publié un ouvrage dont le titre invite à l'action : **Sauvons les garçons** (2009) :



« Si les inégalités sociales dans l'accès à l'instruction sont désormais interrogées et donnent lieu à la mise en place de politiques publiques, il existe une fracture largement passée sous silence. Pourtant, les chiffres sont écrasants : garçons et filles ne sont pas égaux en classe. Sur les 150 000 jeunes sortant sans aucune qualification du système éducatif, on ne dit pas que plus de 100 000 sont des garçons. Dès l'école primaire, les garçons manifestent un retard dans l'acquisition de la lecture et de l'écriture et engorgent les structures pour élèves en difficulté ou coupables de comportements violents. La fracture sexuée est souvent plus signifiante que la fracture sociale dans l'analyse des parcours scolaires. Les études traditionnelles, développées en termes d'inégalités économiques et culturelles, doivent évoluer pour faire une place à cette réalité dérangeante. L'échec scolaire a un sexe. Prétendre résoudre ce problème sociétal sans prendre en compte l'une de ses principales caractéristiques est illusoire. C'est au portrait de cette douloureuse adaptation masculine à l'école que cet essai se consacre. Il s'agit de comprendre les raisons sociales et culturelles qui prédisposent les garçons à l'échec et les filles à la réussite afin de proposer des solutions concrètes à ce problème collectif ». (présentation de l'éditeur : www.editions-descartes.fr/spip.php?article667)

2.8 Le désir de reconnaissance : comment l'interpréter, comment y répondre ?

La référence à la reconnaissance est omniprésente aujourd'hui dans toute une série de mouvements, pour dénoncer des discriminations sexuelles, religieuses, culturelles, souligner le malaise de salariés dont la contribution n'est pas perçue ou rémunérée à sa juste valeur², exiger que l'Etat reconnaisse dans l'histoire officielle certains moments dramatiques de l'histoire d'une communauté, comme l'esclavage, reconnaître les violences faites aux femmes, ou dans le cadre de mouvements globaux. C'est la manifestation du désir d'un groupe ou d'un sujet de voir prendre son existence en considération, de se sentir traité comme un égal, comme cela peut être la traduction d'une souffrance, d'un sentiment de mépris. Cela indique au passage que les injustices sociales sont vécues aussi par les individus comme des atteintes à leur identité, à leur estime de soi ; que les formes de dénis symboliques ne sont pas plus acceptables que les injustices dans la répartition des biens matériels.

Les théories de la reconnaissance, dans le domaine de la philosophie politique, mais aussi à l'intérieur des conflits sociaux, sont apparues pour apporter des solutions à la question de l'injustice. En faisant de la reconnaissance un moteur des sociétés démocratiques, elles transforment notre regard sur le changement social. Le philosophe allemand Axel Honneth, héritier de l'école de Francfort, a construit avec le plus de rigueur cette question, à partir d'une lecture de Hegel, et en dialoguant avec les théories de la justice de John Rawls et de Jürgen Habermas.

La lutte pour la reconnaissance conduit la société à approfondir toujours plus ses principes de justice. Elle joue un rôle moteur dans l'histoire, elle a conduit par exemple à étendre le droit de vote d'une élite à tous les hommes, puis aux femmes, puis aujourd'hui à débattre de la question du droit des étrangers à participer aux élections. **La reconnaissance est « la confirmation par autrui de l'idée qu'un individu se fait de sa propre valeur »** (A. Honneth, « La reconnaissance », dictionnaire d'éthique et de philosophie morale). **Lorsque le désir d'être reconnu n'est pas satisfait, il en ressort des pathologies singulières. L'absence de reconnaissance s'apparente au mépris** qui menace le sujet dans son identité de personne, mécanisme d'exclusion symbolique, processus qui à la fois rabaisse l'autre et l'ignore. Le désir de reconnaissance se situe à l'articulation du droit, de la psychologie sociale et de la politique. Les luttes sociales ne visent pas seulement à acquérir des biens matériels, mais une reconnaissance. A. Honneth distingue 3 principes de reconnaissance dans nos

² François Dubet prend quelques exemples dans le monde du travail et des identités professionnelles : « Les pompiers ne se sentent pas « reconnus » parce que leur régime de retraite ne « reconnaît » pas les risques du métier ; les intermittents du spectacle ne sont pas reconnus comme des artistes quand se négocient de nouvelles règles d'indemnisation ; les ouvriers d'Alstom ne sont pas reconnus quand leur est refusée une augmentation de salaire... la liste est quasiment inépuisable » (« Injustice et reconnaissance », Esprit juillet 2008)



sociétés qui déterminent les attentes de chacun : l'amour dans la sphère intime (cela peut être l'amour familial, et l'amitié) ; le principe de l'égalité dans la sphère des relations politiques et juridiques (chacun doit avoir les mêmes droits que les autres pour avoir le sentiment qu'on le respecte), et le sentiment d'utilité à la collectivité dans la sphère collective (ma contribution est prise en compte). La thématique de la revalorisation des identités méprisée se situe dans cette revendication. Mais est-il possible et politiquement souhaitable que les institutions répondent à ce désir de reconnaissance ?

Christian Godin (« Les sociétés démocratiques modernes dans le double lien : », *Le Portique*, mis en ligne le 15 décembre 2007, <http://leportique.revues.org/index506.html>) expose les implications de la mise en œuvre d'un régime généralisé de la reconnaissance :

« Dorénavant, les revendications s'exprimeront en termes juridiques : une « minorité » (les mathématiques démontrent qu'il y a beaucoup plus de sous-ensembles que d'éléments dans un ensemble) ne s'estimera pas satisfaite tant que ses projets et désirs ne seront pas garantis par une loi. L'absence et a fortiori le refus de la législation seront aussitôt dénoncés comme un signe inacceptable de discrimination. Ainsi les mouvements homosexuels fustigeront-ils comme discriminatoire une législation qui ne fera pas place au mariage homosexuel et à l'adoption d'enfants par des homosexuels.

Le racisme et sa condamnation juridique ont à cet égard joué le rôle de paradigme. (...)

Avec le reflux du marxisme, le concept de classe est devenu inopérant ; dès lors, ceux de race et de genre ont pris sa place. Ainsi dans certains discours constate-t-on que les femmes et les homosexuels se sont substitués à un prolétariat défaillant et peut-être en voie de disparition économique. Seulement ce remplacement médiatisé et préparé par la notion de race est lourd de conséquences. On n'en a sans doute pas encore pris toute la mesure.

Le mépris de classe était dans la société aristocratique et bourgeoise classique l'expression psychologique d'un statut inférieur : on méprisait le paysan et l'ouvrier parce qu'ils appartenaient à une catégorie inférieure de la population. Semblablement, dans l'Antiquité, l'esclave était méprisé parce qu'esclave. Il n'était pas esclave parce que méprisé. À la limite, ce sentiment n'avait pas même lieu d'exister : dans l'ensemble de la littérature ancienne, rarissimes sont les moments où les auteurs se laissent aller jusqu'à exprimer des émotions ou sentiments à l'endroit des esclaves. Le passage d'une lettre où Cicéron avoue avoir pleuré à la perte de l'un de ses esclaves est une exception, pas seulement pour la tendresse avouée, mais pour l'affect manifesté. Pour un maître, un esclave était une chose, il n'existait pas véritablement, il n'y avait donc pas lieu de le mépriser, car mépriser, c'est encore considérer autrui, et de plus c'eût été se laisser aller à une passion indigne d'un maître (dans le cadre d'une éthique valorisant l'absence d'affects ou leur maîtrise, comme c'est le cas avec l'épicurisme ou le stoïcisme, ce trait ne manque pas d'avoir son importance). C'est dans ce contexte général qu'il convient de comprendre cette singularité historique encore trop méconnue, malgré un texte décisif de Louis Dumont : absent des sociétés aristocratiques d'Ancien Régime, à l'exception notable de l'Espagne de la Reconquête, le racisme naît au XIXe siècle avec les sociétés démocratiques qui égalisent les statuts. Le racisme anti-noir américain est apparu comme contrecoup direct de l'abolition de l'esclavage – semblablement, c'est avec la très large assimilation des Juifs que l'antisémitisme allemand a pris, à partir de la fin du XIXe siècle, des dimensions littéralement pathologiques. Contraire ment à ce que la doxa médiatique considère comme une vérité d'évidence, le racisme s'alimente davantage de l'intégration réussie que du ghetto. Autant dire qu'il a tout l'avenir devant lui.

Identifier, ou seulement comparer les femmes et les homosexuels aux Noirs et aux Juifs est une absurdité sociologique et historique. Mais ce glissement, ce contresens a une fonction de révélateur : toute position d'infériorité, de mise à l'écart sera dorénavant interprétée selon le paradigme



racialiste. Avec l'effondrement de l'interprétation marxiste des conflits en termes de classe sociale, n'importe quelle inégalité de statut et de prestige sera psychologisée, c'est-à-dire traduite en termes d'émotions et de sentiments. Ainsi doit-on comprendre la prolifération récente des « phobies » à combattre – et des appels répétés à la loi pour les arrêter : homophobie, transphobie, islamophobie, handiphobie, etc. De manière exemplaire, la race aura servi de transition, d'intermédiaire et d'instance justificatrice entre la classe désormais impensable et le genre ou le comportement sexuels. On demandera à la loi de statuer non seulement sur des pratiques ouvertement discriminatoires (en matière d'emploi et de salaire, ce qui, dans une société démocratique, est bien le moins) mais aussi sur des paroles, des attitudes, des intentions, bref dans un domaine qui jusqu'alors était du ressort de la seule psychologie (sauf en cas, justement, de crimes perpétrés). La « loi contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe » est exemplaire à cet égard ; elle finirait par interdire un certain nombre de jugements politiques comme ceux qui s'inquiéteraient de l'absence de parité dans certains milieux homosexuels... La psychologisation et la moralisation de la loi vont de pair avec sa dépolitisation : tout se passe désormais comme si le lien social était exclusivement affaire de sentiment, avec pour unique alternative aimer (c'est bien)/ne pas aimer (c'est mal). (...)

Dans une société d'atomisation individuelle, qui perd jusqu'au sens de l'idée d'intérêt général (sans même parler de l'intérêt général réel), il est fatal que les sujets tendent à se considérer prioritairement comme des victimes potentielles les uns des autres ».



3. La société française va-t-elle être transformée par la diversité ?

La société française est plus composite, en raison de l'intensité des migrations et des échanges avec le monde, de l'accélération des changements sociaux, du pluralisme culturel et religieux lié à l'immigration (la France compte 5 millions d'immigrés, dont 3,5 millions d'étrangers). Depuis la fin des années 80, soit plus de 20 ans après le début de l'arrivée massive de travailleurs immigrés musulmans en France, la notion de « pluralisme » est entrée dans le vocabulaire des chercheurs en sciences sociales, notamment pour rendre compte du facteur religieux. Le discours sur les « immigrés » s'est progressivement déplacé vers la question de la place de l'islam en France. Il est indéniable selon Michel Wieviorka (Neuf leçons de sociologie, 2009) que l'islam, en tant que religion et phénomène culturel (associé à des modes de vie, rapports entre genres...) est devenu « l'enjeu des débats les plus passionnés et les plus lourds en matière de différence ».

La question de la diversité, du pluralisme et notamment du pluralisme religieux est devenue aujourd'hui une question politique centrale, porteuse de peurs, de questionnements, de controverses : la diversité menace-t-elle les valeurs républicaines, l'intégrité culturelle de la société française ? Est-elle au contraire une chance ? Même si l'intégration fonctionne sur le long terme, il apparaît que les personnes étrangères et d'origine étrangère conservent des spécificités. Comment ces éléments vont-ils se faire une place dans la société française ? Des différences culturelles vont-elles s'inscrire dans l'espace public ? Alors que le discours officiel prône l'intégration des personnes issues de l'immigration plutôt que leur assimilation, une pression assimilatrice s'exerce jusqu'à l'espace privé, pourtant censé rester libre aux particularismes (a contrario de l'espace public). Est-ce à dire qu'il pour s'intégrer adopter le mode de vie dominant ? Dans les différents cultes on perçoit une recherche croissante de visibilité, une soif de contribuer au débat social, ce qui met le modèle français de laïcité sous pression. La société française va-t-elle changer dans ses codes, ses modèles, son « roman national » ? La question est aussi de savoir si ces mutations vont se faire avec des conflits violents ou de manière pacifiée.

« Diversité » : un mot bien pratique

Aujourd'hui, le mot diversité regroupe toutes les populations listées par les législations sur la discrimination (sexe, race, origine ethnique, religion, conviction, handicap, âge et orientation sexuelle). Selon Michèle Tribalat, il offre « un paravent bien pratique pour désigner les populations apportées par l'immigration. Ne parle-t-on pas des « personnes issues de la diversité ? » Dans ce cas, il ne s'agit ni des handicapés, ni des femmes, ni des homosexuels, ni des vieux mais des personnes d'origine étrangère, généralement maghrébine, mais pas seulement. » (M. Tribalat, « Une question controversée : quelles statistiques établir ? », Cahiers français n°352, sept.-oct. 2009)

3.1 Les paradoxes : maintien des spécificités liées à l'immigration et intégration, tolérance et discriminations...

➤ Des populations d'origine étrangère qui ont gardé des spécificités... mais s'intègrent

La France a accueilli des vagues successives de personnes étrangères. Le pourcentage d'étrangers reste à peu près constant sur la longue période ; en revanche, la part de personnes qui ont des origines étrangères a fortement progressé. Lors de l'enquête Valeurs (P. Bréchon, J-F. Tchernia, **La France à travers ses valeurs, 2009**), on dénombre 5,2% d'étrangers, 10% de personnes déclarant ne pas être nés en France, et 23% ayant des origines étrangères (père ou mère né à l'étranger). Ces populations étrangères ou d'origine étrangères « *conservent des spécificités en matière religieuse et familiale* » (Bréchon, Tchernia 2009).



En matière de pratique religieuse, « *il apparaît clairement que les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées. Ainsi, presque la moitié des personnes qui prient Dieu tous les jours ou qui disent la religion très importante dans leur vie ont des origines étrangères. Seulement 9% des musulmans sont franco-français* ».

Pour autant, l'intégration est à l'oeuvre : « *les spécificités religieuses sont en général plus fortes pour les étrangers que pour les personnes nées en France de parents étrangers* ».

L'enquête de **Claudine Attias-Donfut**, directrice de recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse et **François-Charles Wolff** de l'Université de Nantes (Le Destin des enfants d'immigrés, 2009) sur des familles immigrées venues de tous les continents fait apparaître que cette intégration diffère selon les garçons et les filles, et selon les modèles familiaux. Dans une même fratrie, les filles réussissent en général beaucoup mieux que les garçons. Le projet parental tient un grand rôle dans la réussite scolaire des enfants, tout comme dans la mobilité sociale d'une génération à l'autre.

➤ **L'immigration est mieux acceptée, mais elle continue de diviser les Français**

L'enquête Valeurs 2008 fait entrevoir une sensible évolution des mentalités, dans le sens de **l'acceptation de l'immigration** : « *Les Français sont plus favorables à l'immigration en 2008 qu'en 1999 : ils choisissent moins souvent de l'interdire ou de la « limiter strictement », et plus souvent de « laisser venir tant qu'il y a du travail » (de 33 à 40%).* » Mais « *une majorité relative d'enquêtés (48%) s'estime d'accord avec l'opinion selon laquelle « il y a trop d'immigrés en France »* ».

L'immigration continue donc à diviser, et à provoquer le rejet d'une partie importante de la population, qui s'ancre dans le sentiment que l'immigration constitue une menace sur le pays d'accueil. Ce sentiment est facilité par les perceptions de la société française : notre société est perçue comme fragilisée, et l'Union Européenne est perçue de surcroît majoritairement comme un potentiel d'affaiblissement de l'identité et de la culture nationale.

Inversement, la politique migratoire du gouvernement est jugée par une partie de la population trop restrictive, ou non cohérente. La notion et de la pratique de l'« immigration choisie » est par exemple critiquée par **Eric Fassin**, car elle ne peut pas correspondre à une réalité :

« Toutefois, le partage entre immigration « choisie » et « subie » est minée par une contradiction fondamentale : cette construction politique n'est ni cohérente logiquement, ni fondée empiriquement. En effet, la première est par définition une immigration de travail, tandis que la seconde concerne surtout l'immigration familiale. Or, l'opposition entre les deux se défait dès qu'on examine la réalité. D'un côté, les travailleurs sont enclins à avoir une famille : leur conduite n'est pas dictée par le seul intérêt financier. De l'autre, les familles ont tendance à chercher du travail : les liens humains n'empêchent pas la logique économique. Il ne s'agit donc pas seulement d'humanité, mais aussi de rationalité : il est absurde de faire comme si la famille et le travail existaient dans des mondes parallèles, sans rapport aucun. Bref, la solution préconisée par Sarkozy n'en est pas une : on ne saurait dans un même mouvement encourager l'immigration « choisie » et décourager l'immigration « subie » ». (Eric Fassin, « L'immigration, un « problème » si commode », Le Monde diplomatique, n°668, nov. 2009)



➤ **Un haut niveau de discriminations, associé à une tolérance (dans les déclarations)**

« La communauté musulmane va croissant au fil des différentes vagues migratoires et du renouvellement générationnel des immigrés, mais les relations des ressortissants nationaux avec les musulmans vivant dans les Etats membres restent très marquées par la méfiance réciproque et les discriminations » remarque **Jean-François Drevet** dans « L'Europe et ses musulmans » (Futuribles, n°355, sept. 2009).

Les enquêtes menées au niveau européen confirment la montée en puissance des réactions de méfiance réciproque et la persistance des discriminations.

Une enquête sans précédent menée en Europe (par l'European Union Agency for Fundamental Rights sur 23 500 pers. dans 27 pays) sur les discriminations subies par les musulmans indique un haut niveau de discrimination à leur égard : au cours des 12 derniers mois, un musulman sur trois affirme avoir été l'objet de discrimination ; un quart des musulmans interrogés a été contrôlé par la police durant cette même période.

Pour autant, on assiste depuis une vingtaine d'années en France à une **plus grande tolérance au moins dans les mentalités (et les déclarations) à l'égard des communautés et des religions d'origines différentes, au déclin de la xénophobie, et à la montée de la tolérance envers les minorités ethniques.**

Adhésion des Français à quelques opinions xénophobes (1981-2008) (%)

Ne pas souhaiter avoir pour voisins :	1980	1990	1999	2008
Des musulmans	-	18	16	8
Des travailleurs étrangers ou des immigrés	6	13	12	5
Des personnes d'une autre race	5	9	9	3
Favorable à la préférence nationale à l'emploi	-	61	52	41

Source : Bréchon, Tchernia (2009), La France à travers ses valeurs

Affirmer l'égalité de valeur et l'égalité de dignité de tout individu humain, quelle que soit son origine, son statut social, son sexe, sa nationalité... est une tendance de fond.

Valorisation de la tolérance en 1990, 1999 et 2008 (en %)

	1990	1999	2008
La tolérance et le respect des autres (valeur considérée comme prioritaire)	78%	85%	85%

Source : Bréchon, Tchernia (2009), La France à travers ses valeurs



➤ **L'urbanité semble être un antidote aux phénomènes de rejets**

Après le résultat de la votation suisse de fin novembre 2009 sur les minarets, un article d'**Elsa Chavinier** et **Jacques Lévy** (« Minarets : malaise dans l'alteridentité », EspacesTemps.net) a scruté avec finesse la géographie du vote. Il semble indiquer que les sociétés urbaines n'ont pas le même rapport à la diversité que des sociétés moins caractérisées par l'échange :

« Le résultat de la votation suisse du 29 novembre 2009 portant sur l'interdiction de construire des minarets a surpris les observateurs par son résultat : 57,5% de oui, avec une majorité de 19,5 cantons sur 23 (il existe vingt cantons et six « demi-cantons ») en faveur de la proposition. (...)

Beaucoup d'observateurs ont souligné l'absurdité d'un tel débat : il y a 400 000 musulmans en Suisse, qui disposent de 150 lieux de prière dont personne ne trouve à se plaindre et seulement quatre minarets plutôt discrets. Le caractère émotionnel de ce vote, sans doute aggravé par les déboires du gouvernement fédéral avec la Libye, ne fait pas de doute. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que la tradition du principe Cujus regio, ejus religio continue de marquer la culture politique suisse depuis la fin des guerres de religion (pour la Suisse, la paix de Kappel en 1531). La pluralité des églises reste parfois encore perçue non comme un droit à la libre organisation de chaque croyance mais comme la juxtaposition de religions d'État. L'arrivée d'un nouveau venu dans la société civile, comme l'est l'islam, ne va donc pas de soi. Cela étant, personne ne doute que, sur une telle question, des consultations similaires dans d'autres pays européens qui auraient pratiqué la démocratie directe, notamment, comme ce fut le cas ici, sur initiative populaire, auraient donné des résultats comparables.

Enfin, il faut souligner un paradoxe : la Suisse, qui se distingue aujourd'hui, est, à bien des égards, un des pays les plus ouverts qui soient en Europe. Les étrangers y sont environ 1,8 million sur une population de 7,7 millions d'habitants, soit plus de 23%, ce qui représente une proportion bien plus forte qu'en France (5,6%), au Royaume-Uni (4,7%) ou aux Pays-Bas (4,3%).(...) Plus généralement, la Suisse est un des pays les plus mondialisés sur différents plans, tant culturels qu'économiques. Plurilingues dans un petit pays, les Suisses voyagent plus et plus facilement que leurs voisins. Ils cultivent moins qu'eux l'illusion de représenter le Monde à eux tout seuls.

Ces remarques invitent à ne pas surinterpréter le résultat de cette votation et ne pas y voir, dans une déduction hâtive, un résumé du rapport à l'altérité de la société suisse. Il reste que le coup de tonnerre que représente ce référendum nous dit des choses importantes, qu'il faut analyser avec la précision voulue. (...)

La carte du 29 novembre 2009 ressemble beaucoup à celle du pacs ou de la libre-circulation (2005), et même à celle de la votation de 1992 sur l'Espace économique européen. Le refus ou l'acceptation de l'exposition à l'altérité semble bien correspondre à des attitudes et des choix similaires, qu'il s'agisse d'Européens non suisses, d'homosexuels ou de musulmans. La densité est ici prédictive : les replis identitaires se nichent dans les plis de la carte. Si ce vote a été vu par beaucoup, à l'intérieur comme à l'extérieur, comme une « honte » pesant sur l'ensemble du pays, on peut dire que les villes ont, une fois de plus et avec une grande netteté, sauvé l'honneur de la Suisse.

Cette coïncidence entre en cohérence avec le fait que l'urbanité (la densité dans la diversité) se caractérise, dans son principe, par une exposition — et en particulier une exposition du corps dans l'espace public — à l'altérité. Le fait que la localisation préférentielle de l'habitat d'un individu relève de moins en moins d'une fatalité et de plus en plus d'un choix rend logique la correspondance entre deux options stratégiques : celle de l'être-au-monde et celle de l'être-ensemble. (...)

Depuis une vingtaine d'années, les populations habitant les zones à faible urbanité en Suisse alémanique centrale et orientale, dans le Tessin, le Haut-Valais et l'Oberland bernois ne ratent pas



une occasion de montrer leur refus de l'Autre sous toutes ses formes, tandis que, dans des configurations comparables de la Romandie, ce type de message est moins brutalement asséné ou même carrément annulé. Tout se passe comme si les Romands développaient une ouverture discrète mais déterminée, quelle que soit la thématique en jeu. (...) Mais, outre Genève et Lausanne, les composantes les plus urbanisées de la métropole, qu'elles se situent au bord du lac au sein de la concentration principale ou comme pôles significatifs sur les axes de mobilité, ont envoyé un message clair d'ouverture. Comme on le voit depuis 1992, ce n'est pas tant un rejeu du Röstigraben qu'un choix de culture politique qu'on observe, l'urbanité constituant ici comme ailleurs la force propulsive principale de l'alteridentité ».

3.2 L'accueil des groupes minoritaires dans l'espace public et dans la mémoire de la nation. Des réticences qui restent fortes

➤ Le multiculturalisme n'est pas mort

Le débat sur les différences s'est construit autour de la question du multiculturalisme et du conflit entre « Liberals » et « Communitarians » dans le monde anglo-saxon. En France il a opposé, à partir du milieu des années 80, « Républicains » et « Démocrates » selon la distinction établie par Régis Debray. Nous citons **Michel Wieviorka** (Neuf leçons de sociologie, Robert Laffont, 2008) :

« En gros, les Liberals (et « Républicains ») considèrent qu'il ne doit y avoir de place, dans l'espace public, que pour des individus, libres et égaux en droits, comme disent les Français, tandis que les Communitarians (et « Démocrates ») sont favorables à des politiques de reconnaissance culturelle, et donc à des logiques de type multiculturaliste ».

A ces dernières, on reproche d'ouvrir la voie au communautarisme, qui ne valorise pas l'individu, mais le groupe, au risque d'enfermer l'individu dans les contraintes d'une tradition, d'une culture, d'une religion. *« Dans cette perspective, le multiculturalisme apparaît comme la négation de l'esprit des Lumières. Il devient vite synonyme d'obscurantisme, d'agir contre la raison, il semble s'opposer de front aux valeurs universelles et à l'humanisme (...). Toutes ces critiques sont confrontées à un paradoxe. (...) Le multiculturalisme est critiqué, ou attaqué, sur deux front totalement opposés. Il lui est reproché d'un côté de rejeter les valeurs universelles, de liquider l'héritage des Lumières, et d'un autre côté de miner les traditions, les valeurs, de mettre en cause les héritages culturels liés à la domination d'une culture, d'une langue, etc. Le multiculturalisme signe l'entrée dans une nouvelle phase de la modernité ».*

Qu'est-ce que le multiculturalisme ?

Le concept a été élaboré au Canada dans les années 60, dans le souci de dépasser l'opposition entre anglophones et francophones, en prenant mieux en compte la diversité ethnique du pays, pour assurer aux groupes minoritaires des mesures de reconnaissance et d'aide sociale. Le multiculturalisme est adopté en 1971 par le Canada, intégré dans la constitution en 1982 (sous forme d'une Charte des droits et libertés). Dans d'autres pays, le multiculturalisme sera mis en place en séparant le culturel du social.

Le débat concernant la place des différences culturelles dans l'espace public met en jeu **deux familles de positions**, celles qui envisagent la **dissolution des différences** (par l'assimilation ou l'intégration) **ou leur cantonnement à l'espace privé**, et celles, parfois qualifiées de postmodernes ou postcoloniales, qui **valorisent l'inscription des minorités dans l'espace public**. En France estime M. Wieviorka, le débat a tout lieu d'être très tranché :

« Plus la culture politique d'un pays est elle-même hostile à la présence d'identités autres que nationales dans l'espace public, et plus cette tension est vécue dans le débat public comme le combat



entre des forces mettant en cause un modèle d'intégration nationale, et d'autres s'efforçant au contraire de le sauver du désastre. La France et la Turquie sont des cas extrêmes, mais qui ne sont pas isolés, où le modèle et les idéaux dominants — mais de plus en plus contestés — reposent sur l'idée d'une forte correspondance de la société, de l'Etat et de la nation aboutissant à refouler en dehors de la sphère publique tout ce qui pourrait apparaître comme un corps intermédiaire s'inscrivant entre les individus et l'Etat. L'idéal républicain, si prégnant dans ces pays, y revêt vite l'aspect d'un refus de voir des logiques culturelles ou religieuses s'imposer dans l'espace public. »

➤ **Plaidoyer pour des identités non exclusives**

Dans un contexte de **montée du relativisme culturel** (c'est-à-dire la reconnaissance de la diversité des sociétés humaines, de la pluralité des ordres, idées et systèmes), **Dominique Schnapper** introduit une distinction utile entre **deux formes de relativisme** :

« Le relativisme, auquel nous adhérons tous, en tant qu'anthropologues et en tant que citoyens démocratiques, doit-il être relatif ou absolu ? »

« Si l'on adopte les thèses des relativistes absolus, la politique doit viser à préserver de tout contact les cultures des Indiens des Etats-Unis ou du Brésil, puisque, en raison de l'imperméabilité des cultures, tout processus d'acculturation aboutit inévitablement à les détruire. Il faut aussi, dans les grands pays d'immigration européens, en France ou en Allemagne, respecter ces traits traditionnels que sont, par exemple, l'excision des petites filles originaires de certaines régions d'Afrique ou les mariages forcés, au nom de l'égalité de toutes les cultures. Si l'on se range sur les positions des relativistes relatifs, il faut au contraire encourager une acculturation qui ne nie pas pour autant les spécificités culturelles lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec la liberté et l'égalité de tous les êtres humains. » (« **Le relativisme culturel : signification et limites** », **Commentaire**, n°128, **hiver 2009-2010**)

Dans une perspective semblable, **Dounia Bouzar** plaide dans **Allah, mon boss et moi** (2008) pour des identités ouvertes, qui ne refusent pas l'échange, le compromis et l'ouverture sur le monde. Nous citons ici le texte de l'éditeur :

« Pratiquer sa religion est un droit individuel imprescriptible. Mais le faire sur son lieu de travail n'est pas toujours simple. Mouna est employée comme cadre supérieur dans une firme de cosmétique. Quand elle a été recrutée, elle l'a annoncé aussitôt : elle porte un foulard sur ses cheveux, symbole d'une relation à son Dieu. Loin de l'écarter des autres, cette marque la sécurise et lui permet d'aller vers eux sans hésitation. Hamid, lui, est intérimaire dans un aéroport. Il s'arrête plusieurs fois par jour pour faire sa prière et refuse de toucher les petites fioles d'apéritif quand il confectionne les paniers repas. Il agit sans crainte : son Dieu le protège. Il en est convaincu : seul l'Islam peut sauver le monde.

Comment déconstruire les préjugés professionnels subis en raison d'une origine ethnique ou d'une croyance religieuse, sans entériner ces mêmes catégories ? C'est à cette question que répond l'auteur, à partir des deux études de cas de Mouna et Hamid. Pour évaluer les compétences nécessaires à une tâche technique, on dispose de procédures relativement stables et fiables : diplômes, tests, expériences passées... Mais lorsqu'on doit déterminer les aptitudes relationnelles et comportementales, les représentations jouent un rôle essentiel. Jusqu'où peut-on accepter les manifestations de différence, sans qu'elles ne deviennent source de conflit au sein d'une équipe de travail ? Certes, « il n'existe pas de réelle égalité sans diversité, pas plus qu'il n'existe de réelle diversité sans égalité » (p.31). Mais, si posséder des convictions est non seulement légitime mais stimulant pour les autres, il faut aussi être capable de se remettre en question, d'accepter les diverses visions du monde et de se mélanger à ceux qui ne pensent pas comme vous. Travailler en équipe, c'est être capable de compromis et prendre en compte les arguments de ses collègues. C'est aussi ressentir le besoin de compter les uns sur les autres, pour avancer et se considérer comme le rouage d'un



ensemble. Donner l'impression de détenir la vérité et contraindre autrui à s'y soumettre, c'est forcément induire un dysfonctionnement. Chaque différence peut soit être dressée comme une barrière, soit être considérée comme un enrichissement réciproque apporté par des individualités distinctes. Ce n'est jamais la religion qui pose problème, mais bien l'utilisation qui en est faite pour se relier ou, au contraire, s'opposer aux autres. Ce qui est donc en cause, c'est la relation que chacun entretient avec son culte : la pratique de rituels religieux ne doit pas être l'occasion de s'auto-exclure, de refuser la mixité, d'imposer sa vérité et d'outrepasser le droit collectif invalidé par sa croyance. Le respect dû aux différentes croyances ne doit jamais justifier l'enfermement dans une différenciation absolue ».

➤ **Le roman national à l'épreuve**

La reconnaissance symbolique des composantes d'une société, locale ou plus vaste est d'importance pour que chacune de ces composantes puisse participer pleinement à cet ensemble. La question se pose lorsque l'on cherche à incorporer des éléments mémoriels dans un projet urbain qui s'inscrit sur le site d'une usine détruite, haut lieu de l'immigration. A l'échelle nationale, le débat revient fréquemment sur la manière de faire place aux récits des multiples composantes de la société française, celles notamment qui se considèrent comme victimes (esclavage, colonialisme...), ou d'intégrer au récit national les crimes qui ont pu être commis par la France. La question de la place de l'islam en France se joue aussi à travers sa reconnaissance dans le récit national.

Des polémiques récentes seraient incompréhensibles autrement : professeur d'histoire médiévale à l'ENS de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages, **Sylvain Gouguenheim** a publié en mars 2008 un ouvrage, **Aristote au mont Saint-Michel : les racines grecques de l'Europe chrétienne** dont la thèse est que l'essentiel de la transmission de l'héritage intellectuel de la Grèce à l'Europe médiévale s'est effectué directement, ce qui tend à réduire le rôle de la médiation arabe. L'ouvrage a déclenché une polémique bien au-delà des universitaires (on a parlé de racisme, d'islamophobie...), à partir d'une recension parue dans Le Monde du 4 avril de Roger Pol-Droit, qui schématisait ainsi le contenu du livre « on croyait jusqu'alors que l'Europe devait tout au monde arabe ; on sait désormais qu'elle ne lui doit rien. » (« Grec, arabe, européen A propos d'une polémique récente », Rémi Brague, Commentaire, n°124, hiver 2008-2009)

3.3 L'affirmation des religions dans l'espace public, et la transformation de la laïcité

Dans nos sociétés séculières, les religions prennent une place plus importante.

➤ *« Un besoin de reconnaissance et de dignité qui trouve une issue dans la pratique religieuse » (L. Mucchielli)*

Nous reproduisons ici un extrait du débat : Perspectives sur les clivages sociaux en France, Centre d'analyse stratégique – Revue Horizons stratégiques n° 2/octobre 2006 :

Olivier Galland : *« La France est l'un des pays les plus sécularisés d'Europe, mais en même temps, les enquêtes montrent une sorte de réveil religieux, au niveau des croyances par exemple. Il est assez frappant de voir, chez les jeunes, une remontée de certaines croyances : en Dieu, en l'au-delà, en la réincarnation, etc. Voilà tout un ensemble de croyances. Peut-on les appeler religieuses ? Je n'en sais rien. En tout cas, cela pose un problème aux sociologues des religions, qui voient leur objet se transformer. Le nouveau paysage est complexe et composite, il s'agit plutôt d'une recomposition du religieux que d'une disparition de la religion ».*

Laurent Mucchielli : *« Dans les quartiers populaires, chez les jeunes d'origine maghrébine principalement, mais pas uniquement, il y a très clairement depuis une quinzaine d'années une hausse importante de la pratique ou de la revendication de la pratique. C'est un phénomène*



majeur, surtout si l'on compare avec la génération précédente qui cachait sa pratique religieuse ; aujourd'hui, il y a très clairement un besoin de reconnaissance et de dignité qui trouve une issue dans la pratique religieuse. (...) »

Il y a là ce qui ressemble à un paradoxe : comment se fait-il que l'on assiste à la fois à la poussée des identités collectives et à la prégnance de l'individualisme moderne ? Dans Neuf leçons de sociologie (2008), **Michel Wieviorka** répond :

« L'individualisme moderne nourrit les identités collectives, il ne fait pas que les miner ou les détruire. (...) de plus en plus aujourd'hui, les personnes singulières veulent pouvoir choisir leur identité, y compris collective. (...) Un exemple simple peut illustrer cette remarque : hier, un jeune était musulman parce que ses parents, ses grands-parents, etc., l'étaient ; aujourd'hui, et tout particulièrement dans les démocraties occidentales, il expliquera au chercheur qui l'interviewe que sa religion est le fruit d'une décision prise individuellement. »

Cette réalité renouvelle notre vision du lien qui unit les choix individuel aux identités collectives : *« Les identités collectives se développent et se transforment à partir de sujets singuliers qui font le choix de les rejoindre, ou tout au moins de les assumer, elles relèvent au moins en partie de la recherche de soi, pour parler comme Alain Touraine et Fehrad Khosrokhavar ».* (M. Wieviorka)

Avec la 3^{ème} génération d'immigrés de confession ou de culture musulmane, **l'islam a gagné en visibilité dans la société française**. Dans l'Union Européenne à 27, on estime que 15 à 20 millions de musulmans y résident, essentiellement issus de l'immigration, soit 4% de la population européenne. *« Selon certaines estimations ceux-ci pourraient représenter 10% de la population européenne en 2015, ce qui serait déjà le cas en France ».* (Jean-François Drevet, L'Europe et ses musulmans, Futuribles, n°355, sept. 2009). C'est dire que la question va prendre de l'ampleur. La demande d'inscription de la religion dans la société est aussi revendiquée en **Amérique du Nord** :

« Aux Etats-Unis, les étudiants et les jeunes professionnels musulmans revendiquent souvent aujourd'hui une éthique de l'islam inscrite « dans le monde ». Contrairement à leurs parents, ils vivent leur identité religieuse comme une évidence. Dès lors, l'expression de leur foi n'est pas explicitement liée à des revendications identitaires. La religion n'est plus, comme elle l'était pour la génération des parents, un des modes d'expression d'une communauté migrante insérée dans un environnement non islamique. Elle se rapporte plutôt à des émotions religieuses qui, en s'extériorisant, se présentent comme partie de la religiosité américaine. » (début de l'article de **Malika Zeghal**, Les toiles identitaires des jeunes musulmans américains, Esprit, déc. 2008)

➤ « Laïcité positive » : la laïcité redéfinie ?

Les pouvoirs publics accordent plus de considération aux voix qui s'expriment au nom des religions. Le phénomène ne va pas sans controverses. Les uns dénoncent une transgression de la laïcité, alors que d'autres y voient une forme d'ouverture démocratique.

Le président Sarkozy a soutenu lors de son discours de Latran en décembre 2007 une position qui correspond à une réalité observée dans l'action publique depuis les années 1960-70. **Philippe Portier** décrypte l'inflexion qu'elle apporte dans la conception de la laïcité :

« Les religions ont un rôle à jouer dans la régulation des sociétés. On est dans le temps de la laïcité de « reconnaissance », qui tranche avec celui de la laïcité, libérale certes, mais de « séparation », établie en 1905. Son propre est d'introduire un changement à deux niveaux essentiels : l'Etat finance désormais plus généreusement qu'hier les institutions du croire et les associe plus officiellement à la délibération publique. Il leur prête en effet la capacité d'énoncer, dans un monde « ultramoderne »,



de plus en plus émiétté et incertain, un « discours global du sens » ». (...) « On peut faire droit aux demandes de reconnaissance des religions, leur accorder même un caractère officiel, mais c'est à condition qu'elles respectent les droits des personnes. On ne verra donc pas comme deux positions contradictoires le fait que le président ait à Caen, avec Barak Obama, défendu le port du voile simple, et qu'il ait à Versailles, quelques semaines plus tard, déclaré que la burqa n'était pas en France la « bienvenue ». Le premier traduit un signe acceptable d'adhésion à une fois possiblement structurante, le second constitue une marque inadmissible de rupture avec la communauté nationale. En se constituant, la mission Gerin a repris exactement cet argumentaire. Comme les autres pays d'Europe, la France tente donc, au total, une trouée entre deux modèles de gestion de la pluralité religieuse, entre l'assimilationnisme d'une part, négateur des différences, et le communautarisme d'autre part, qui sépare la société en communautés hermétiques les unes aux autres. » (extraits de l'entretien avec Philippe Portier, « décrypter le débat sur le port de la burqa », Regards sur l'actualité, n°353 août-sept. 2009)

Le philosophe allemand **Jürgen Habermas** essaie de **concilier** d'un côté les **principes démocratiques et libéraux dans leur version républicaine** (neutralité de l'Etat par rapport aux religions, autonomie individuelle, garantie des mêmes droits fondamentaux à tous les citoyens par l'Etat, qui interdit par conséquent toute forme de discrimination, sexuelle, etc....) et d'un autre côté la **reconnaissance des raisons et argumentations religieuses, en les tenant pour utiles à la société.**

Nous citons un extrait de la conclusion de son article « Qu'est-ce qu'une société post-séculière » (Le Débat, n°152, nov-déc 2008) :

« L'Etat démocratique ne devrait pas s'empresse de réduire la complexité polyphonique du concert des voies publiques, parce qu'il ne peut savoir s'il n'est pas en train de priver la société de ressources précieuses pour la constitution d'un sens et d'une identité. Les traditions religieuses ont la faculté de formuler d'une manière convaincante des intuitions morales concernant, en particulier, certains domaines sensibles de la vie sociale. Mais il faut alors, et c'est ce qui embarrasse le sécularisme, que les croyants dans la société civile et dans l'espace politique public soient en mesure de se confronter d'égal à égal, en tant que citoyens religieux, aux autres citoyens. (...) Pour que tout aille bien, les deux côtés doivent, chacun de son point de vue, accepter d'interpréter la relation entre la foi et le savoir d'une manière qui leur permette de vivre ensemble dans un rapport éclairé par la réflexion sur soi-même. »

➤ **Le débat sur le voile intégral : quelle articulation entre espace public et espace privé, liberté individuelle et respect des autres principes républicains ?**

Cinq ans après les débats sur le port du foulard islamique et la loi interdisant le port de signes religieux dans les établissements publics, le débat a été relancé durant l'été 2009 concernant le voile intégral (ou niqab) que porte certaines musulmanes : le député maire PCF de Vénissieux André Gerin est à l'origine de la polémique autour de son interdiction totale.

Trois positions s'affrontent selon Les Cahiers français (« La France au pluriel », sept.-oct. 2009), chacune se réclamant du principe de laïcité :

- la position intégrationniste : le niqab met en cause des valeurs fondamentales, en particulier les principes de laïcité républicaine, d'égalité des sexes, et de dignité de la personne. Il faut résoudre ce problème par l'interdiction ;

- la posture pédagogue : la proscription pourrait conduire les femmes à se replier sur le seul espace domestique et à se dissocier plus encore de la vie sociale ;



Millénaire3
le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

- la position accomodationniste : elle estime que le port du niqab ne peut être interdit sans porter atteinte aux libertés individuelles.



3.4 Une injonction à s'intégrer qui ressemble fort à une demande d'assimilation

La perspective en France n'est plus, dans les discours, **celle de l'assimilation mais celle de l'intégration. Pour autant de nombreux signes indiquent que l'assimilation reste demandée par la société d'accueil. Cela revient à susciter l'adoption des codes culturels communs dans l'espace public.**

➤ L'intégration des musulmans en question

Le débat « Perspectives sur les clivages sociaux en France » organisé par le Centre d'analyse stratégique (Revue Horizons stratégiques n° 2/octobre 2006) montre les désaccords entre **deux positions** : celle qui considère que l'islam pose un problème d'intégration car il n'est pas « soluble dans la République » selon une formule souvent prononcée, et celle qui considère que le problème est plutôt du côté de la société d'accueil :

Pascal Gauchon : *« La question de la religion pose le problème de savoir à quoi on intègre. Selon moi, on peut intégrer (et s'intégrer) à trois entités. D'abord à la République et aux valeurs de la République : c'est un peu le « patriotisme constitutionnel » d'Habermas. En deuxième lieu, on peut intégrer à la France, et ce n'est pas tout à fait la même chose, dans la mesure où notre pays a une tradition judéo-chrétienne, et même catholique. Enfin, on peut intégrer tout simplement à la société de consommation, à l'économique et au social.*

Il me semble qu'il y a des spécificités de l'islam qui le rendent plus difficile à intégrer à la République. Parmi ces spécificités, il y a évidemment le rapport entre le politique et le religieux ou le problème de l'apostasie. Cela veut dire qu'un musulman pourra s'intégrer à la République à condition d'évoluer, à condition de rompre avec un certain nombre de formulations traditionnelles. Cela fait que le problème de l'islam n'est pas tout à fait le même que celui des autres religions.

Laurent Mucchielli : *Je ne suis absolument pas d'accord, je pense que les populations dites musulmanes sont déjà massivement intégrées sur le plan culturel, que c'est nous qui continuons à nous nourrir de peurs qui n'ont pas lieu d'être parce que nous n'avons pas encore bien compris que la société française moderne est et sera de plus en plus multiraciale et en partie multiculturelle, comme toutes les sociétés occidentales modernes du reste. À l'issue du recensement de 1999, on estimait à 13,5 millions le nombre des immigrés et leurs descendants sur les trois dernières générations (soit 23 % de la population totale), dont environ 4 millions originaires d'un pays du Maghreb, de l'Afrique ou de la Turquie. La France est un pays d'immigration, qui s'est défendu et qui s'est construit grâce à l'immigration, grâce à des immigrés qui ont massivement voulu devenir Français, qui ont globalement épousé les valeurs officielles de la République française et qui abandonnent très largement leurs cultures d'origines en l'espace d'une ou deux générations. Le véritable problème actuel n'est pas du tout celui de l'intégration culturelle, il est celui de l'intégration économique et politique.*

Julien Damon : *Visiblement, vous ne serez pas d'accord sur les constats. En termes de politiques publiques, que faudrait-il faire pour que cette intégration des personnes d'origine ou de tradition musulmanes se passe dans les meilleures conditions, pour limiter les fantasmes d'un côté et les risques de l'autre ?*

Laurent Mucchielli : *Encore une fois, l'essentiel est l'intégration économique et politique. Maintenant, pour ce qui est de la religion et des comportements dans la vie publique, il faut poser des règles communes acceptées par presque tout le monde (tant pis pour les minoritaires extrémistes d'un côté comme de l'autre). Il faut définir et hiérarchiser les valeurs et les problèmes pour faire des compromis, comme on l'a toujours fait dans l'histoire de la République. Seulement il faut les faire au*



grand jour, à la table des négociations de l'État, et non pas en catimini.

Olivier Galland : *Ce que dit Pascal Gauchon repose sur un postulat qui ne me semble pas vrai, à savoir le postulat qu'être d'origine maghrébine aujourd'hui en France vaut une sorte d'adhésion doctrinaire à l'islam. C'est beaucoup plus une adhésion culturelle à une mémoire familiale et un attachement aux racines. Le débat sur la doctrine de l'islam me semble décalé par rapport à la réalité de ce que vivent les gens et je suis assez optimiste sur l'intégration des personnes d'origine étrangère. Dans l'histoire de notre pays, elle s'est toujours faite finalement. Ceci dit, j'introduis un bémol à cet optimisme : la situation sociale des jeunes d'origine maghrébine est très mauvaise, et cela peut effectivement être un terreau sur lequel prospère le fondamentalisme.*

Pascal Gauchon : *Je suis d'accord sur ce point avec Laurent Mucchielli : faire des compromis, c'est effectivement inévitable. En n'oubliant pas que, pour qu'il y ait intégration, il faut être deux. Et que les deux parties doivent faire un pas, se rapprocher. Des pas sont sans doute nécessaires de notre côté, mais ils sont aussi (je dirai même surtout) indispensables de l'autre côté.*

➤ Une pression assimilatrice qui s'exerce jusque dans l'espace privé

Le modèle français distingue l'espace public « lieu de l'universel », de l'unité-égalité de la citoyenneté, et l'espace privé où l'affirmation libre des identités et des références particulières est possible. Or, **l'espace privé n'est pas laissé complètement libre à l'expression des particularismes, il est soumis aussi à une pression**, relève **Philippe d'Iribarne** :

« Le « privé », au sein duquel chacun peut agir à sa guise sans que cela ait de répercussions sur la façon dont il sera traité dans le domaine « public » reçoit le sens très restrictif de **ce qui ne se remarque pas en public, qui se déroule hors de l'espace public**, et non l'ensemble de ce qui n'est pas concerné par le respect de la loi ».

« Le fait d'exercer une pression sociale sur les immigrés pour qu'ils respectent les codes de la société qui les accueille, en les mettant à l'écart s'ils enfreignent ces codes, alors même qu'ils respectent la loi, est de plus en plus perçu comme discriminatoire, voire raciste. Mais si cette vision des choses a triomphé dans le discours officiel, il n'en est pas de même dans la profondeur du corps social. »

« Elle (la société française) est incapable d'offrir à ceux qui ont du mal à y trouver leur place un cahier des charges clair définissant à quelles conditions ils peuvent être effectivement reconnus comme Français, socialement et culturellement, et pas seulement juridiquement ».

« Quand on entend qu'il « s'intègre », cela n'a pas seulement le sens qu'on pourrait lui donner dans une vision purement politique et juridique de la société. Il s'agit de manifester son appartenance à un corps social, et pour cela de devenir indiscernable, pas seulement dans le respect d'une loi commune, mais dans celui des codes sociaux qui régissent le quotidien. En voulant que l'étranger devienne un semblable, la tradition française lui demande de s'approprier ses manières d'être ». (Philippe d'Iribarne, « L'intégration des immigrés : modèle français et modèle anglo-saxon », La France au pluriel, n°352 septembre-octobre 2009, La Documentation française)

3.5 Des outils de la lutte contre les discriminations contestés : les statistiques ethniques

Depuis le début des années 2000, un débat qui plaçait d'abord en première ligne des démographes s'est élargi et a suscité de multiples controverses car il renvoie à des conceptions différentes de la République.

Il oppose ceux qui jugent impératif de se doter de nouveaux outils statistiques pour une meilleure observation des mécanismes de la discrimination et des moyens à mettre en œuvre, à ceux, qui au nom de la défense d'une République « une et indivisible », refusent l'idée que l'on puisse distinguer les Français en fonction de leur origine ethnique ; pour ces derniers, instaurer ces statistiques (qualifiées



de « recensement ethno-racial ») est un gage de morcellement de la société voire de communautarisme.

Ce débat est en lien direct avec celui de la discrimination positive ou action positive, pour laquelle en 2003, alors qu'il était ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy s'était déclaré favorable. (l'action positive s'inspire de l'« affirmative action » mise en place par les Etats-Unis à partir des années 60 pour favoriser l'accès des Noirs notamment à l'Université et à certains emplois).

En décembre 2008, Simone Veil a remis au chef de l'Etat un rapport sur la question de savoir s'il était opportun d'introduire la « diversité » dans le préambule de la Constitution française. Elle exclut toute possibilité de réécriture qui permettrait d'instaurer une politique de discrimination positive. Nicolas Sarkozy en prend acte (discours du 17 déc. 2008) mais se déclare favorable à des outils statistiques qui permettent de « mesurer la diversité de notre société, pour identifier précisément ses retards et mesurer ses progrès » et nomme Y. Sabeg commissaire à la diversité des chances, qui se déclare favorable à des statistiques ethniques. La polémique est relancée. Depuis, les esprits ont évolué, et les détracteurs les plus farouches de ces mesures admettent, tel le démographe Hervé le Bras, leur utilité dans des monographies par exemple.

Tout récemment, un rapport remis au gouvernement en février 2010 pourrait offrir une issue à ce débat.

Les arguments en faveur de ces statistiques : mieux connaître pour mieux lutter contre les discriminations

L'absence de monitoring statistique est un handicap selon le chercheur spécialiste des discriminations **Patrick Simon** autant pour appréhender les discriminations que pour mesurer l'efficacité des dispositifs qui les combattent (« Les discriminations et l'émergence de minorités ethniques en France ») ; P. Simon souligne que l'on confond quota et statistiques ethniques, et que les politiques d'affirmative action existent (insertion des personnes handicapées dans les entreprises, accès des femmes aux responsabilités politiques), sauf pour pallier aux discriminations liées à la race ou à l'origine ethnique.

Les arguments contre les statistiques ethniques

Les détracteurs des statistiques ethniques mettent en avant plusieurs arguments. Un des principaux est que nous ne sommes pas réductibles à une couleur de peau ou à une origine, qui enferme et stigmatise. Mais l'argument central est qu'il ouvre à une approche communautariste de la société. Nous citons ici **Élisabeth Badinter** :

« En effet, interroger nos concitoyens sur leur sentiment d'appartenance et de discrimination revient très simplement à renforcer le communautarisme, voire l'individualisme, si l'on admet que nos particularismes peuvent être égrenés à l'infini » (...) « Les conséquences psychologiques et politiques de tels comptages sont ravageuses. Bien que les « compteurs » s'en défendent avec force, comment ne pas voir qu'on enferme une personne par définition complexe dans une identité figée et réductrice ? » « En vérité, le combat contre les discriminations dont sont victimes nos concitoyens ne peut pas et ne doit pas se mener au nom de leur différences, mais tout au contraire au nom de notre essentielle ressemblance, de notre commune humanité. » (« Veut-on établir une République communautariste ? » Le retour de la race. Contre les statistiques ethniques, 2009)

Finalement, le rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (Comedd) a été remis par son président François Héran le 5 février 2010 à Yazid Sabeg, commissaire à la diversité. Le rapport estime que la mesure de la diversité peut se développer avec les outils actuels. Dans sa décision du 15 novembre 2007, le Conseil constitutionnel avait déclaré inconstitutionnel « la définition a priori d'un référentiel ethno-racial », mais ne s'opposait pas au traitement de données subjectives, comme le « *ressenti d'appartenance* ». Il est donc possible selon le comité de produire des statistiques faisant référence aux origines sans modifier le droit. Le rapport propose de mettre en place un « cadre sécurisé » de traitement des données sur l'origine, d'enrichir le



recensement par le recueil d'informations sur la nationalité et le pays de naissance non seulement des parents, pour connaître la trajectoire sociale des enfants d'immigrants ; les études sur les discriminations ethno-raciales doivent relever de « compléments d'enquêtes », soumises au contrôle de la CNIL.

3. 6 L'islam au centre du débat

Si l'on a en tête que les affaires du voile, de la burqa, ou l'indignation sur le sort fait aux femmes dans des sociétés musulmanes au nom de la charia, ou en France concernant le mariage forcé, font toujours intervenir des femmes, on n'est pas étonné que **Denis Bachelot** soutient que **le point central d'incompréhension entre le monde occidental et le monde musulman tient au statut de la femme et à la différence entre les sexes** :

« L'humanité est-elle en train de vivre la première guerre mondiale sexuelle de son histoire ? Formulée aussi brutalement, la question peut paraître outrée, mais elle mérite toutefois d'être posée. (...)

Toutefois, force est de constater que sur ce terrain des mœurs le rapport est largement conflictuel. Outre les incessantes diatribes des prêcheurs musulmans contre les perversions de l'Occident, il est, a contrario, intéressant de noter que, côté occidental, la polarisation du rejet ou du malaise à l'égard de l'Islam se structure très largement sur la question sexuelle, dont le voile est l'expression la plus emblématique. Un sondage récent réalisé dans une quinzaine de pays par le Pew Research Center de Washington sur la perception des relations entre le monde occidental et le monde musulman montre — outre une large opposition des perceptions — que c'est sur la question du respect de la femme que les Occidentaux et les musulmans se renvoient les uns les autres l'image la plus négative. Pour une grande majorité des Occidentaux, les musulmans « manquent de respect pour les femmes » (77% pour les Français) alors que dans les pays musulmans une forte majorité pensent que ce sont les Occidentaux qui ne respectent pas assez les femmes. Visiblement, les uns et les autres ne parlent pas de la même chose. » (« Islam et Occident « Choc des civilisations ou guerre sexuelle » ? » Commentaire, n°120, hiver 2007-2008)

D. Bachelot en appelle à questionner nos comportements réciproques : *« Des esprits libres du monde musulman sont entrepris, au risque de leur vie souvent, un courageux travail de questionnements du « vécu musulman, de ses fondements religieux et de l'âme de la « rue arabe ». » (...) « Sans agiter d'emblée le spectre d'un retour d'un 'nouvel ordre moral' sous la contrainte avilissante d'une danger extérieur, rien ne nous empêche pour autant de questionner nous aussi notre « vécu postmoderne », le sens de nos productions culturelles et leur impact sur ceux qui ne partagent pas nos valeurs ».*

➤ Une progression de l'islamophobie : la position d'Emmanuel Todd

Emmanuel Todd, auteur d'*Après la démocratie* (2009), décèle **la naissance d'une islamophobie des élites, qui succède à l'arabophobie des électeurs du FN, plus populaire.**

Nous citons ici un extrait d'entretien accordé à l'hebdomadaire *Le Point* (23 octobre 2008) :

Donc, « La Marseillaise » sifflée est l'expression d'aspirations égalitaires contrariées, tandis que l'inquiétude que cela suscite traduit le raidissement islamophobe de l'élite ?

« La fascination de l'islam, l'obsession de l'islam, la fixation sur l'islam n'ont rien à voir avec la réalité de l'islam ni même avec la crise qu'il traverse en dehors de nos frontières. Elles s'expliquent par le fait que la France, pays de tradition chrétienne, vient de connaître l'ultime disparition du catholicisme. D'où une angoisse liée au vide religieux, que certains intellectuels laïques projettent sur l'islam, comme s'ils avaient besoin de ce repoussoir pour préserver leur sentiment de sécurité athée.



J'aimerais que les intellectuels et les politiques français s'intéressent un peu moins à l'islam et au football, un peu plus au libre-échange et aux délocalisations qui détruisent la vie des gamins de banlieue ».

Ce ne sont pas des intellectuels laïques qui ont fait le succès électoral du FN. Ni celui de Nicolas Sarkozy, d'ailleurs.

« Non, mais dans l'entourage de Sarkozy, on cultive une vision ethnicisée de la vie politique. Cela dit, l'éclatement de l'électorat du Front national indique que la question économique est en train de prendre le dessus sur la thématique identitaire. La « magie du FN », c'était une thématique identitaire anti-immigrés qui soudait une partie du peuple de gauche et une partie du peuple de droite, les ouvriers et les petits commerçants. Or les commerçants ont fichu le camp au premier tour en votant directement Sarkozy et les ouvriers ont voté Royal en dépit de son discours sur « La Marseillaise ». (...) »

En somme, il ne nous reste qu'à assister au naufrage. Heureusement que vous êtes optimiste.

« Maintenant, il va falloir choisir : une ethnicisation de la démocratie française me paraît assez peu probable. La séquence « appauvrissement des jeunes diplômés-luttes de classes immatures-poussée autoritaire et, ultimement, perversion ou suppression du suffrage universel » est déjà plus vraisemblable. Le PC est mort, mais Marx revient. Bonaparte aussi, malheureusement. Toutefois, il existe une chance de sortir par le haut de la course dépressive de la demande et des salaires : cette solution, européenne et non nationale, c'est le protectionnisme. Mais la crise financière rapproche l'heure du choix. Et celle du jugement ».

3.7 Des « principes socles » questionnés : le caractère positif de la diversité, l'universalisme, le refus de perspectives raciales

Plusieurs principes sur lesquels se fondent notre modèle social et politique sont soumis au débat. Ces questionnements sont utiles car il est toujours indispensable de réinterroger le fondement de notre pacte social, de nos valeurs et idéaux. Pour autant, au-delà du questionnement, il faudra aussi défendre ces principes socles que sont l'universalisme des droits de l'homme, le refus d'une perspective raciale du monde, ou encore le principe d'une société fondée sur l'échange et la communication entre ses composantes.

➤ La diversité est-elle toujours bonne ?

Robert Putman est un sociologue aujourd'hui de notoriété mondiale pour ses travaux sur le capital social qu'il définit comme des « réseaux sociaux et des normes connexes de réciprocité et de confiance ». Le capital social est un bien à préserver, car il va de pair avec l'amélioration de la santé, l'éducation, la richesse, la longévité....

La publication d'une des conférences (« E pluribus unum : diversity and community in the twenty-first century », Scandinavian Political Studies, vol. 30, 2007) a provoqué un débat important : **il remet en effet en cause un postulat des politiques publiques, à savoir que la « diversité est une force »**. Nous citons ici un extrait d'un article que la revue Commentaires a consacré à cette conférence :

*« Robert Putman a étudié trente mille personnes, des ruraux et des citadins, des riches et des pauvres, des jeunes et des vieux, des hommes et des femmes à travers les Etats-Unis. Il a trouvé une **corrélation constante entre les environnements à mixité ethnique et le retrait de la vie publique**. Les gens vivant au milieu de la diversité ont tendance à « se recroqueviller », selon ses propres termes. Ils ont moins confiance en leurs voisins (qu'ils soient d'autres races ou de la leur), votent moins et sont moins charitables. Ils n'excellent que dans deux choses, selon Robert Putman, regarder la télévision et aller*



à des manifestations. (...) Une fois dépassé un certain niveau de diversité, une communauté cesse d'être une communauté. Ce qui fait de la « communauté gay » et de la « communauté afro-américaine » des communautés, dans le jargon politiquement correct du moins, est qu'elles ne sont pas diverses. Robert Putman reconnaît lui-même qu'existe une longue liste de « preuves que diversité et solidarité sont corrélées négativement ». (...)

Mais l'étude de Robert Putman ne se contente pas de signaler quelques difficultés dans la gestion de la diversité, elle sape la doctrine officielle des gouvernements occidentaux qui veut que la diversité est toujours, et de toutes manières, une force positive dans une société. (...)

« Le défi central pour des sociétés modernes en cours de diversification, écrit Robert Putman, est de créer un sens nouveau et plus large du « nous ». Mais « élargir » quelque chose revient sans doute à l'atténuer. (...) Demander un « sens plus large du « nous » » revient à demander que nous nous résignions purement et simplement au déclin du capital social. C'est notre devoir de vivre avec la diversité autour de nous. Mais ce n'est pas notre devoir de chanter les louanges de l'idéologie de la diversité. Le racisme et certaines autres formes d'exclusion corrodent moralement une société. Mais la diversité, en tant qu'idéologie, n'est pas le moyen d'éviter ces occasions de pécher » (revue de presse de Christopher Caldwell, Commentaires n°120, hiver 2007-2008)

➤ La critique de l'universalisme des droits de l'homme les menace-t-elle ?

Les remises en cause de l'idée d'universalité des droits de l'homme, parce qu'ils ont servi de paravent à l'impérialisme des puissances européennes au 19^{ème} siècle, ou parce qu'elle serait purement occidentale inquiètent des associations, telle Amnesty International, qui craignent qu'elles n'aboutissent à des régressions. Pour **François Jullien**, la contingence de la notion de droits de l'homme n'implique pas de renoncer au combat pour la dignité humaine dans le monde. Il distingue la notion d'universel de celle d'universalisant : « la capacité universalisante des droits de l'homme tient plus encore à cet autre trait : leur portée négative (du point de vue de ce contre quoi ils se dressent) est infiniment plus ample que leur extension positive (du point de vue de ce à quoi ils adhèrent). » (« Universels, les droits de l'homme ?, Le Monde diplomatique, n°647, février 2008)

➤ Avancées de la génétique : vers un renouveau des polémiques sur les différences raciales ?

Le mot race (Maurice Olender, Race sans histoire, Seuil, 2009) a longtemps désigné la filiation légitime, la famille ; on pouvait se dire de « bonne race » comme on pouvait se dire de bonne « gent » (ou gentilhomme). Les sciences au 19^{ème} siècle ont fabriqué les races, d'où les dérivés « raciste » (1892) et « racisme » (1902). Alors que la race n'a pas de validité scientifique, et qu'elle tend à enfermer des individus et des groupes dans des catégories figées et ahistoriques, des recherches pourraient donner des arguments aux tenants de l'existence de différences raciales. Cela interviendra alors même que le mot « race » tend à revenir de plus en plus souvent dans le langage courant en France. Les chercheurs en génétiques travaillent en effet depuis le milieu des années 2000 sur les « études d'association pangénomique » Genome-Wide Association Studies (GWAS) qui analysent les variations génétiques en comparant le génome entier de plusieurs individus. Ces études confortent l'hypothèse que les variations de caractères entre individus sont largement dues aux gènes.

« En 2010, la fièvre des GWAS sera à son comble. Des dizaines d'articles vont traiter des gènes spécifiques associés à presque tous les caractères possibles et inimaginables — intelligence, personnalité, religiosité, sexualité, longévité... (...) Mais les données issues du reséquençage vont en révéler bien plus sur l'histoire de l'évolution humaine et les différences ethniques que sur les gènes associés aux maladies. Tout le problème est là. Une fois qu'on aura analysé suffisamment d'ADN de par le monde, la science disposera d'une vision panoramique sur les variations génétiques humaines entre les races, les ethnies, les régions. » (Geoffrey Miller, psychologue évolutionniste à l'Université du Nouveau-Mexique, « Vers une crise identitaire mondiale Génétique - Les découvertes à venir sur le génome humain risquent de raviver les polémiques sur les différences raciales », Le Monde en 2010, The Economist)



Millénaire3

le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon



4. La médiatisation (numérique) des relations sociales : que devient le lien social ?

Les effets sur le long terme des techniques numériques seront considérables sur nos sociétés, en modifiant des comportements, la manière de communiquer, le rapport collectif au temps, à l'espace, à la matière, au corps, à la culture, à la mémoire...

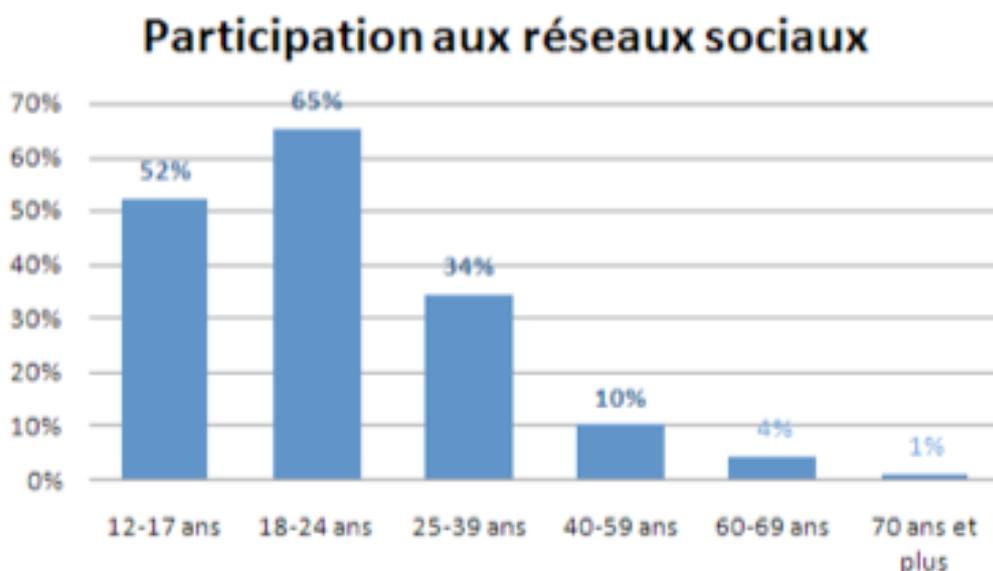
En quelques années, on a pris la mesure de la diffusion des outils numériques dans la vie quotidienne. La pratique d'internet devient quotidienne ; l'internet mobile décolle ; les jeunes utilisent couramment les SMS pour communiquer ; 23% des individus de 12 ans et plus en France se sont déjà inscrits dans les réseaux sociaux comme Facebook, Myspace...

Les technologies de communication sont des instruments de sociabilité, sur lesquels les individus s'appuient pour vivre ensemble et entretenir des liens. Elles sont utilisées sur le mode de la complémentarité (plutôt que de la substitution) et engendrent des combinaisons inédites en matière de lien, de communication, de gestion de la présence et de l'absence (Christian Licoppe parle de « présence connectée »).

Dans quel sens ces outils transforment les relations sociales ? La révolution numérique vient-elle renforcer le lien social, alors que certains y voient une forme de « dé-liaison », pourvoyeuse de solitude et de dérégulation de la société (Zygmunt Bauman) ? Dans quelle mesure modifie-t-elle la manière de faire lien, mais aussi dans quelle mesure les nouveaux outils liés à Internet et aux technologies mobiles transforment-ils la manière d'apprendre, de mémoriser, d'échanger ? Car les ordinateurs, consoles, iphone... Ils changent certainement la perception du lien social, de notre identité, voire de l'être humain.

La révolution actuelle va de pair avec des craintes — exprimées notamment par des intellectuels — d'une perte de contact avec la réalité, d'un effacement des bases de la vie collective (partage d'une culture, d'une mémoire commune...), d'un renforcement du contrôle social, et d'une évolution déshumanisante par éviction de l'humain ou des rapports de face à face dans de nombreux contextes.

4.1 Une médiatisation croissante du lien social



Source : Étude réalisée par le CREDOC pour le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) - Conférence de presse 11 décembre 2009 La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française



Aujourd'hui, en France, 23% des individus de 12 ans et plus se sont déjà inscrits dans les réseaux sociaux comme Facebook, Myspace ou LinkedIn (en tout près de 12 millions de personnes).

71% des adultes et 100% des adolescents équipés d'un mobile envoient des SMS (90 en moyenne par semaine).

82% des personnes ont un mobile, et le double équipement fixe/mobile 70%

Source : CREDOC, « L'internet participatif redonne confiance aux consommateurs », n°222, juin 2009

4.2 Les études se contredisent sur l'impact des nouveaux outils sur la socialisation

L'usage du web et des réseaux sociaux semble ne pas nuire à la socialisation et la sociabilité. Pour autant les enquêtes apportent des résultats contrastés. Nous citons un extrait de « Les nouvelles technologies favorisent-elles le lien social ? » (LEMONDE.FR, 5 novembre 2009) :

« Aux Etats-Unis, 82 % de la population adulte possèdent un téléphone mobile et 77 % utilisent régulièrement Internet. Les internautes américains passent, en moyenne, plus de douze heures par semaine devant leurs ordinateurs, selon un récent sondage du cabinet Forrester. Ces heures passées à faire usage des nouvelles technologies de communication compromettent-elles les relations sociales ? « On a toujours tendance à blâmer d'abord la technologie lorsque l'on assiste à des changements sociaux », lance le professeur Keith Hampton, coauteur d'une étude intitulée "Isolation sociale et nouvelle technologie", parue mercredi 4 novembre.

Pour les chercheurs de l'Université de Pennsylvanie, qui ont réalisé un sondage auprès de plus de deux mille cinq cents Américains, en collaboration avec le Centre de recherche Pew Internet, l'usage du Web, de réseaux comme Facebook, mais aussi de téléphones portables ne nuit pas à la socialisation. « L'étendue de l'isolement social n'a guère changé par rapport à 1985 », époque où Internet et le téléphone portable n'existaient pas dans le grand public, soulignent les chercheurs. "Seulement 6 % de la population adulte américaine n'ont personne à qui parler et 12 % n'ont pas de confident", soit globalement la même proportion qu'il y a un quart de siècle.

D'après les résultats de cette étude, les réseaux sociaux constitués par les utilisateurs de nouvelles technologies sont également plus vastes. Ceux qui disposent d'un téléphone mobile ont un réseau plus étendu de 12 %, et ceux qui utilisent des outils de messagerie instantanée ont un réseau plus large de 11 % en moyenne.

Les adeptes de ces technologies ont aussi tendance à avoir un réseau de contacts plus diversifié que ceux qui ne les utilisent pas. *45 % des Américains en général affirment discuter de sujets importants avec quelqu'un d'autre qu'un membre de leur famille. Pour les internautes, cette proportion passe à 55 %. Ceux qui échangent des photos en ligne ont par ailleurs 61 % de chances en plus que la moyenne d'avoir des discussions avec des interlocuteurs ayant des sensibilités politiques différentes des leurs. Les blogueurs ont 95 % de chances supplémentaires d'avoir des relations sociales avec quelqu'un d'une autre couleur de peau ».*

« Les services d'e-mails, les réseaux sociaux, et les messageries instantanées mettent en avant la 'glocalisation', une manière de maintenir des relations de proximité [locales], mais aussi à distance [globales] », poursuivent les auteurs de l'étude. Les chercheurs relèvent en effet que les internautes interagissent de la même manière avec leurs voisins que ceux qui ne se rendent pas sur le Web. Ils notent toutefois que « la participation à des sites de socialisation comme Facebook ou MySpace diminue de 30 % la possibilité de faire connaissance avec ses voisins. D'après l'étude, Internet ne confine pas non plus les gens chez eux. »

Ces résultats contredisent une autre étude de juin 2006, sur le même sujet, et qui faisait autorité. Ses



auteurs expliquaient que depuis 1985, les nouvelles technologies de communication avaient contribué à isoler les individus et à réduire la taille des réseaux de relations ».

4.3 Des technologies qui transforment le lien social, en démultipliant les modalités de communication

Les usages des technologies numériques interrogent la question du lien social sous l'angle de l'intégration des personnes à des collectifs. De nombreux travaux se situent dans une perspective pessimiste sur le déclin du lien social. Il associe la révolution numérique à la montée de l'individualisme, à la déshérence des engagements collectifs, et à la diminution des relations de face à face et des liens « forts ». Dans la conclusion de son article « La présence connectée », L'évolution des cultures numériques. De la mutation du lien social à l'organisation du travail » (FYP, 2009), **Christian Licoppe** s'interroge sur les effets négatifs de cette médiatisation des relations sociales : ne favorisent-ils pas une « dispersion des engagements », voire un « affadissement de la présence à l'autre » ? La constitution de « véritables cocons relationnels, rassurants mais centrés sur eux-mêmes » ?

Pour autant, des recherches de plus en plus nombreuses indiquent que **les relations sociales utilisent les nouveaux modes de communication sur le mode de la complémentarité davantage que sur celui de la substitution, ce qui donne lieu à des combinaisons inédites.**

Par ailleurs, les technologies d'information et de communication sont inséparables de la manière dont les hommes font aujourd'hui société. Elles constituent donc une **ressource pour renforcer une tendance très générale, qui voit se développer le caractère électif et l'autonomie des relations sociales.**

Selon **Christian Licoppe**, les technologies de communication viennent **étoffer nos instruments de sociabilité**, sur lesquels on s'appuie dans l'art subtil d'entretenir le lien et de conduire le commerce interpersonnel :

« Les technologies d'information et de communication, de la lettre au téléphone, se sont traditionnellement insérées dans les usages comme ressources pour suppléer à la présence, sans jamais pouvoir complètement s'y substituer. La caractéristique de cet usage est que plus les participants sont proches relationnellement et éloignés (au sens où les rencontres en face à face sont difficiles), plus les échanges médiatisés sont longs (car leur richesse témoigne de la force du lien) et moins ils sont fréquents.

La communication montre que depuis une vingtaine d'année s'est développé un autre modèle, celui de la « présence connectée », concomitant à la multiplication des dispositifs de communication interpersonnelle. Dans cette modalité, les personnes se contactent sans cesse, avec toutes les ressources disponibles. De nombreux échanges sont courts et valent plus pour le geste que le contenu, comme le montrent en particulier les usages des SMS. Avec la « présence connectée », les frontières entre présence et absence se brouillent, mais c'est le silence ou l'indisponibilité qui deviennent problématiques.

*Cette communication tente de montrer comment les vingt dernières années ont vu un renversement de perspective, dans lequel les formes de présence ne s'opposent plus aussi radicalement à l'absence ou à la séparation, et dans lequel les technologies de communication, et au premier chef les dispositifs mobiles, ne jouent plus un rôle de substitution au face à face, mais constituent au même titre que celui-ci une ressource pour construire une **présence généralisée ou « connectée ».***

Depuis une vingtaine d'années se développe une autre modalité de la gestion de la sociabilité médiatisée. Une jeune femme décrit par exemple ainsi la manière dont elle communique au téléphone avec sa meilleure amie : « on s'appelle tous les soirs, on peut s'appeler quatre fois dans un soir ... On reste pas longtemps, c'est pour dire des bêtises, pour rigoler... Elle me laisse des messages sur le



répondeur, je la rappelle pour lui dire je me prépare, je suis arrivée ». Ce bref extrait d'entretien suffit à mettre en scène une autre modalité de la communication personnelle, caractérisée par quatre propriétés :

- les appels, ou plus généralement les contacts sont très fréquents, plusieurs fois par jour.
- un pourcentage important de ces appels est fait d'échanges très courts, des « petits riens », des petits messages, dont la fonction est essentiellement phatique (ils entretiennent le lien pour le lien, indépendamment de contenus dont la fonction communicative est très faible).
- parmi ces échanges très courts on trouve un certain nombre de messages qui ne raconte rien de ce qui est arrivé, mais où l'émetteur se contente d'exprimer un état ou une émotion immédiate et ponctuelle (« je me prépare, je suis arrivée »).
- « on se rassure » par cette multiplication de petits gestes de communication.

La relation entre proches devient un tissu dense et sans couture, fait d'un entrelacement continu d'interactions en face à face et d'actes de communication médiatisés, et où la prolifération des contacts est garante du lien. Cette présence « connectée » brouille les frontières entre présence et absence, puisqu'à force d'enchaîner les contacts, les participants sont toujours un peu présents à l'autre. (...)

Les technologies de communication interpersonnelles (téléphone fixe et mobile, messageries vocales et électroniques, SMS, correspondances manuscrites etc.) constituent au même titre que le face à face des ressources pour engendrer des contacts, comme autant de fils qui, ensemble, tissent la tapisserie relationnelle. Le développement de la présence connectée s'appuie sur l'accroissement du nombre de dispositifs de communication. » (Christian Licoppe - GET/Télécom Paris, « Mobiles et sociabilité interpersonnelle : la présence « connectée » », La société de la connaissance à l'ère de la vie numérique, 29 juin 2007, Colloque du 10^{ème} anniversaire du GET http://www.institut-telecom.fr/archive/174/Livre_vert_version_web.pdf)

Valérie Beaudoin prend pour sa part acte d'une double tendance : « *Parallèlement à la mesure du déclin des contacts en face-à-face, les travaux de ces vingt dernières années montrent l'augmentation significative des contacts médiatisés et du nombre d'interlocuteurs dans les relations par téléphone et Internet* » (« Les dynamiques des sociabilités », L'évolution des cultures numériques. De la mutation du lien social à l'organisation du travail », FYP – 2009).

Pour autant, il n'existe pas d'enquête qui mesure la part relative des relations directes et indirectes dans la sociabilité. A ses yeux, il est indéniable que le téléphone mobile et Internet apportent des opportunités de communication. « *La diversification de ces outils ne provoque pas de phénomène de substitution, mais des formes de plus en plus complexes de combinaisons.* »

Elle décrit des modalités de communication plus subtiles que par le passé, la palette des modes de communication permettant d'accorder un mode à une situation, à la relation que l'on établit. Les formes de communication se combinent et s'entrelacent, augurant un nouvel art de construire et entretenir ses liens.

➤ **Vers de nouvelles formes de mobilisation ?**

L'arrivée du « second internet » ou Web 2.0 a été perçue par beaucoup comme une opportunité formidable de susciter d'autres formes d'engagements collectifs et d'autres modalités de dialogue et de délibération (forums, blogs, wiki...), affranchis des exigences de la proximité géographique et fondés sur des intérêts partagés. Autrement dit de reconstituer d'une autre manière le lien social et l'engagement collectif. **Nicolas Vanbremeersch** s'inscrit dans cette perspective :



« Des millions de blogs, de forums, de messages, d'informations et de commentaires, postés sous toutes les formes possibles et dans des lieux innombrables : **le web est devenu une nouvelle dimension de l'espace public.**

L'espace public numérique, c'est d'abord un territoire, des lieux multiples et très divers où se mêlent documentation et connaissances, information, échanges sociaux ; Nicolas Vanbremeersch nous guide dans cette nébuleuse, analyse et structure l'ensemble.

L'immensité de cet univers et les règles qu'il impose font évoluer très rapidement notre société. Le web social, où les individus mettent en réseau contenus et relations, en est le véritable poumon. Il n'est pas qu'un média de plus ; il dispose de ses propres codes, d'une dynamique différente qui bouleversent la manière dont circulent les idées et les informations.

Un nouvel espace de démocratie, plus direct, plus rapide, se développe. Médias, experts et producteurs d'idées, hommes, femmes et partis politiques doivent réinventer leurs rôles dans l'espace public à l'aune du numérique ». (De la démocratie numérique, 2009, présentation de l'éditeur)

4.4 Une confusion virtuel/réel ?

Le risque de « déréalisation » lié à l'usage des nouveaux outils (l'ordinateur comme la carte bancaire) est fréquemment mis en avant. Dans une interview qu'il a accordé peu avant sa mort, le sociologue-philosophe **Jean Baudrillard** (Télérama, 18 janvier 2007) estimait que l'on ne peut avoir aujourd'hui que la nostalgie du « lien social ». La réalité ne débouchant sur rien qui la dépasse dans un autre monde (transcendance), n'ayant plus de finalité, elle est obligée de démultiplier, de se cloner. La révolution numérique a donné des nouveaux arguments aux tenants de la déréalisation, comme le philosophe **Paul Virilio** ou l'anthropologue **Marc Augé**.

A partir de l'affaire Kerviel, **Marc-Olivier Padis** suggère qu'en abordant des réalités quasi-exclusivement par le biais des nouveaux outils numériques, notre sens du réel se transforme considérablement :

« C'est un peu comme jouer sur une console de jeu » déclarait pour sa défense Jérôme Kerviel suspecté d'avoir fait perdre à la Société générale 4,9 milliards d'euros. Combien d'autres opérateurs des salles de marché, interrogés dans la presse à l'occasion des faillites bancaires de cet automne, ont-ils parlé de leur métier dans des termes proches ? Beaucoup évoquaient les sentiments intenses qu'ils éprouvaient devant leur clavier en prenant leurs positions, en échangeant leurs contrats à terme : les poussées d'adrénaline, l'ivresse du jeu, le speed des échanges à toute vitesse. Cernés de chiffres, de probabilités et de spéculations sur les hypothèses de réalisation des risques, ont-ils vraiment basculé dans un autre monde, oubliant que les risques qu'ils échangeaient correspondaient bien, pour de nombreux foyers, à leurs remboursements mensuels d'emprunt immobilier ou à l'argent épargné pour leur retraite?

*Littéralement, à l'automne 2008, les banques ont été accusées, à travers le monde, d'avoir perdu le sens du réel, succombant aux attraits d'une économie virtuelle. Si les économistes ont pointé le décrochage entre les produits échangés sur les marchés dérivés et leurs sous-jacents, le large public a plus généralement eu le sentiment qu'une économie « virtuelle » s'était détachée de l'économie « réelle » et que le retour à la réalité allait se payer cash. **Notre rapport au réel est-il à ce point troublé par les évolutions techniques que nous ne sachions plus tracer une limite définie entre nos projections imaginaires et les contraintes de la réalité ? Et quelle est plus précisément la part des récentes évolutions des technologies de l'information et de la communication dans cette perte de sens du réel ? Avec la crise, sur une grande échelle, on a développé le thème de la déréalisation qui toucherait, au-delà des cercles des fanatiques des nouvelles technologies, tous ceux qui ont affaire à ces outils dans leurs tâches professionnelles ou personnelles, c'est-à-dire désormais... la plupart d'entre nous.***



*Mais ce thème de l'extension du domaine du virtuel ne donnait qu'une part de la description. On a aussi relevé dans les propos des traders tout un lexique de la **toxicomanie**, d'ailleurs souvent associé aux nouvelles technologies : ils évoquaient, pour justifier le fait qu'ils prenaient rarement des congés, la difficulté de décrocher des flux de chiffres s'affichant sur leurs écrans, la sensation d'être en manque loin de leurs bureaux. Les économistes parlent couramment d'emprunts « toxiques », de frénésie de la consommation, de dépendance au crédit. Dégrisé, le monde de la finance a sans doute besoin, au moins autant que de nouveaux contrôles, d'une période de sevrage. Ainsi, la fuite des réalités ne se traduirait pas seulement par une fascination pour les simulacres mais aussi par l'incorporation toxique de la technologie.*

Il est ainsi difficile de détacher notre rapport aux nouvelles technologies d'une angoisse de perte de contact avec la réalité. Celle-ci peut prendre des formes différentes : évasion dans un autre monde, ici, sur le modèle des jeux ; transformation, là, de notre perception du corps, par une assimilation des stimuli de l'informatique. Les deux volets du présent dossier tentent de rendre compte de ces deux évolutions : changement des usages d'un côté, transformation de l'imaginaire du corps, de l'autre. La première partie décrit en effet les usages qui accompagnent la diffusion massive de l'internet : engouement pour les sites communautaires et participatifs (Web 2.0), développement d'un nouveau journalisme, apparition d'un livre numérique, consultation de vidéos en ligne, entrée de l'internet dans la mobilité. La seconde partie est consacrée à la transformation de nos représentations du corps en fonction de la nouvelle culture numérique. Il ne s'agit pas seulement de s'inquiéter d'une possible dématérialisation du corps mais de voir les capacités prothétiques des nouveaux outils, qui prolongent, réparent, accompagnent ou amplifient les facultés d'action ou de perception de nos corps. » (Introduction. L'internet et les nouveaux outils numériques, Esprit, mars-avril 2009)

4.5 Un effacement de la mémoire ? La fin du savoir partagé ?

Quand une bonne partie du savoir est accessible sur le Net, notre cerveau a-t-il encore besoin de faire travailler ses capacités d'apprentissage ? Comment maintenir un espace commun des savoirs avec Internet, qui individualise et fragmente les contenus ?

Aux yeux de l'écrivain-philosophe **Umberto Eco**, Internet est une mémoire sans filtrage, « où l'on ne distingue plus l'erreur de la vérité ».

« Au final, cela produit aussi un effacement de la mémoire. La culture est une chose qui se partage, se discute. Ce qu'on appelle « la communauté » arrive jusqu'ici à débattre, à négocier, à se mettre d'accord pour laisser tomber certaines œuvres, certaines idées scientifiques, au profit d'autres. Une des grandes fonctions de la culture est d'imposer un savoir partagé par tous. Cela ne veut pas dire immuabilité de ces connaissances. Mais même leur nécessaire mise en question, même la révolution ne peuvent avoir lieu sans qu'existe cette base du savoir partagé : pour que Copernic puisse affirmer que la terre n'est pas au centre de l'Univers, il faut qu'on ait accepté auparavant la théorie de Ptolémée qui disait le contraire. Il existe une sorte de Larousse encyclopédique admis par tout le monde (...).

Internet peut signifier à terme la mise en miette de ce Larousse commun au profit de six milliards d'encyclopédies, chaque individu se construisant la sienne. (...) Nous courons le risque d'une incommunicabilité complète, l'impossibilité d'un savoir universel... Evidemment, les contrôles traditionnels continueront de s'exercer, notamment par l'école, mais ils entreront de plus en plus en conflit avec les revendications particulières. » (« Le Web, c'est le coma éthylique assuré ! », Entretien, Télérama, 7 octobre 2009)

Le philosophe **Georges Steiner** ajoute que cela contribue à remettre en cause la manière dont on



incorpore au sens propre des éléments de culture :

« Quant à la mémoire, le moteur de recherche Google en a une infiniment plus importante que n'importe quel encyclopédie. Or la mémoire électronique risque de tuer la vraie mémoire. D'où l'importance du « par cœur » : ce que l'on aime, on veut pouvoir le porter en soi. Les années passant, ce que l'on a appris par cœur change et évolue en soi, comme les tissus nerveux, comme la chair. Ce que l'on apprend par cœur, les salauds ne peuvent pas vous l'enlever. Sans mémoire, on est vide et sans protection contre l'idiotie ». (entretien, Télérama, 10 décembre 2003)

4.6 Une déshumanisation des services

Récemment, le magazine Marianne publiait un article « Rendez-nous les caissières ! » : « *Ras le bol des caisses automatiques, des bornes-guichets, des répondeurs aux voix synthétiques, des robots distributeurs de tickets ! La disparition des humains dans les services n'est pas inéluctable : c'est un choix de société, pas forcément le bon* » (Marianne, 30 mai au 5 juin 2009).

Selon le sociologue **Marie-Anne Dujarier** (Le travail du consommateur. De MacDo à eBay : comment nous coproduisons ce que nous achetons, La Découverte, 2008), nombreux sont ceux qui voient dans ce processus d'automatisation une évolution positive : c'est plus de liberté d'organiser sa vie sans avoir à se déplacer. Par exemple pour les vols low cost commercialisés surtout sur Internet, on achète son billet sur le web, on s'enregistre et on choisit son siège en ligne...

A l'inverse, on peut tenir la marche vers l'automatisation déshumanisante, destructrice d'emploi, faisant baisser la qualité du service, suscitant l'exclusion de franges de populations (personnes âgées, étrangers) qui n'ont pas les outils nécessaires. Cette analyse en terme de déshumanisation peut s'étendre au lien social virtuel, favorisé par la révolution numérique.